

# BUDGET 2017

---

GRAND  
REIMS  
COMMUNAUTÉ URBAINE

**Conseil communautaire du 27 mars 2017**

## **SOMMAIRE**

<b>PARTIE I - LE BUDGET 2017, TRADUCTION CONCRETE DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS</b>	<b>4</b>
<b>I. Une politique de développement local ambitieuse et des relations financières claires, transparentes et équitables avec ses communes membres.</b>	<b>4</b>
<b>1. Une politique de développement local ambitieuse</b>	<b>4</b>
<b>2. Des relations financières claires, transparentes et équitables avec les communes</b>	<b>5</b>
<b>II. Le premier budget de la communauté urbaine du Grand Reims a été élaboré dans le respect des grands équilibres financiers présentés dans la prospective financière 2017-2021.</b>	<b>7</b>
<b>1. Les enseignements de la prospective financière</b>	<b>7</b>
<b>2. Les objectifs qui ont présidé à l'élaboration du budget 2017.</b>	<b>8</b>
<b>PARTIE 2 – LE BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>12</b>
<b>1. Les recettes de fonctionnement</b>	<b>12</b>
<b>2. Les dépenses de fonctionnement</b>	<b>19</b>
<b>3. Les recettes d'investissement</b>	<b>28</b>
<b>4. Les dépenses d'investissement</b>	<b>30</b>
<b>PARTIE 3 – LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES</b>	<b>47</b>
<b>PARTIE 4 – LE BUDGET DES TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNES</b>	<b>52</b>
<b>PARTIE 5 – LE BUDGET DE L'EAU POTABLE</b>	<b>56</b>
<b>PARTIE 6 – LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>62</b>
<b>PARTIE 7 – LES BUDGETS A VOCATION TOURISTIQUE</b>	<b>68</b>

<b>1. Le budget du Phare de Verzenay</b>	<b>68</b>
<b>2. Le budget du Camping de Val de Vesle</b>	<b>70</b>
<b>PARTIE 8 – LES BUDGETS A VOCATION PATRIMONIALE</b>	<b>72</b>
<b>1. Le budget de la MARPA de Pargny les Reims</b>	<b>72</b>
<b>2. Le budget Pôle multiservices de Ville en Tardenois</b>	<b>74</b>
<b>3. Le budget Développement Economique – Bail commercial de Muizon</b>	<b>76</b>
<b>4. Le budget Z.A. de Poilly</b>	<b>78</b>
<b>PARTIE 9 – LES BUDGETS A VOCATION ECONOMIQUE</b>	<b>80</b>
<b>1. Le budget de la ZAC de Bezannes (ex RM)</b>	<b>80</b>
<b>2. Le budget du parc d'activités de la Malle</b>	<b>82</b>
<b>3. Le budget du parc d'activités de la Husselle</b>	<b>84</b>
<b>4. Le budget du parc d'activités Pierre de Coubertin</b>	<b>86</b>
<b>5. Le budget Z.A. les Grands Longérons</b>	<b>88</b>
<b>6. Le budget Z.A. du Val des Bois</b>	<b>90</b>
<b>PARTIE 10 – LES AUTRES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>92</b>
<b>1. Le budget de l'archéologie</b>	<b>92</b>
<b>2. Le budget de la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique)</b>	<b>94</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>97</b>

## **Partie I - Le budget 2017, traduction concrète des engagements pris par la communauté urbaine du Grand Reims**

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017**, la communauté urbaine du Grand Reims regroupe 143 communes et près de 300 000 habitants autour d'un véritable bassin de vie au cœur de la Région Grand Est et aux portes de Paris.

La communauté urbaine du Grand Reims est unique en France dans sa configuration par la coexistence d'un territoire rural majeur (111 communes ayant moins de 1 000 habitants) et d'un pôle urbain attractif qui constitue une force pour l'avenir.

Interlocutrice privilégiée de l'État et de la Région, elle sera obligatoirement consultée au titre des schémas d'aménagement du territoire, de développement économique, d'enseignement supérieur ou de transports.

Elle bénéficie, par ailleurs, de nombreux transferts de compétences notamment l'économie avec le développement et la gestion des zones d'activité, la voirie ainsi que les parcs et aires de stationnement, l'enseignement supérieur, l'énergie (réseau de chaleur, concessions gaz et électricité) ou encore l'urbanisme.

Par ailleurs, la communauté urbaine n'en reste pas moins un outil au service de la proximité compte tenu des compétences qu'elle reprend des anciennes communautés de communes et des anciens syndicats.

Ainsi, la communauté urbaine du Grand Reims s'efforcera de mettre en synergie ses atouts autour d'une politique de développement local ambitieuse et de relations financières claires, transparentes et équitables avec ses communes membres,

### **I. Une politique de développement local ambitieuse et des relations financières claires, transparentes et équitables avec ses communes membres.**

#### **1. Une politique de développement local ambitieuse**

**Les ambitions de la communauté urbaine du Grand Reims sont fortes. Aux premiers rangs de celles-ci figurent :**

- **L'aménagement du territoire** et en particulier l'aménagement numérique à destination des familles comme des entreprises, qui constitue un outil d'attractivité à l'échelle des territoires composant la communauté urbaine.

- **Le développement économique** réside dans la conservation et le développement de l'activité au service de l'emploi. A cette fin, la communauté urbaine pourra activer les leviers que constituent, outre l'aménagement numérique, l'enseignement supérieur et la recherche, mais aussi la bio économie.
- **L'attractivité résidentielle** du fait de son positionnement géographique à proximité de Paris, d'une interconnexion directe à la capitale via le TGV, de loyers plus abordables conjugués à une qualité de vie supérieure constitue un atout majeur.
- **La qualité de vie** par la mise en œuvre des compétences de proximité telles que le scolaire, les services de protection contre l'incendie, l'eau et l'assainissement ou encore l'entretien de la voirie. Grâce à une organisation adaptée aux territoires, la communauté urbaine s'est attachée à maintenir des services à la population privilégiant la proximité.

## **2. Des relations financières claires, transparentes et équitables avec les communes**

**Depuis l'engagement de la réflexion sur la création d'un Grand Reims, tout au long de l'année 2016**, un travail préparatoire a été réalisé pour identifier chacun des enjeux partagés et construire les bases de relations financières claires, transparentes et équitables entre les communes et la communauté urbaine.

Ce travail s'est traduit par la rédaction d'un protocole financier général adopté par le Conseil communautaire le 19 janvier 2017.

**Celui-ci repose sur 3 principes que le projet de budget 2017 reprend dans ses principes d'élaboration :**

- l'équité entre les communes membres,
- la neutralité budgétaire et financière pour les communes et la neutralité fiscale pour les ménages,
- la solidarité financière intercommunale.

### **L'équité entre les communes membres**

L'équité s'exprime par la juste prise en compte des spécificités de chaque commune, sans remettre en cause la capacité financière de la communauté urbaine à assumer l'exercice de ses compétences.

Elle trouve notamment son expression au travers des objectifs poursuivis par les élus dans le calcul de l'attribution de compensation en matière de voirie, principale charge transférée. Dans ce cadre, il s'agit de :

- maintenir la capacité d'investissement de la communauté urbaine,
- reconnaître les efforts engagés par les communes dans l'entretien de leur patrimoine,
- garantir le maintien des équilibres financiers communaux.

## **La neutralité budgétaire et financière pour les communes et la neutralité fiscale pour les ménages.**

La création de la communauté urbaine du Grand Reims est **neutre pour les communes** dans la mesure où :

- les transferts de ressources fiscales communales vers la communauté urbaine sont compensés aux communes par le versement d'une attribution de compensation d'un montant équivalent,
- les transferts de compétences entre les communes et la communauté urbaine font l'objet d'un transfert de charges imputé sur l'attribution de compensation,
- les restitutions de compétences éventuelles entre la communauté urbaine et les communes font l'objet d'un transfert de ressources venant majorer le montant de l'attribution de compensation.

Ainsi la création de la communauté urbaine du Grand Reims est **neutre également pour les ménages** qui ne paieront pas plus ni moins d'impôts sur les territoires concernés avant et après le processus de fusion dès lors que les communes respecteront les engagements pris en matière de vote des taux.

Depuis l'origine, la neutralité fiscale pour les ménages a été érigée en principe fondateur de la construction de la communauté urbaine du Grand Reims.

En ce qui concerne la fiscalité des entreprises, il est mis en œuvre un mécanisme progressif de lissage du taux de CFE (cotisation foncière entreprises) et de VT (versement transport) aussi long que le permet la réglementation.

## **La solidarité financière intercommunale**

Une **dotation de solidarité communautaire (DSC)** est instaurée à l'échelle de la communauté urbaine. La DSC constitue un reversement de la communauté urbaine au bénéfice des communes. Il s'organise dans une logique de péréquation.

Une enveloppe de 11,1 M€ est affectée au financement de la dotation de solidarité communautaire pour l'année 2017.

## **II. Le premier budget de la communauté urbaine du Grand Reims a été élaboré dans le respect des grands équilibres financiers présentés dans la prospective financière 2017-2021.**

### **1. Les enseignements de la prospective financière**

**Le 26 novembre 2016, a été présentée à l'ensemble des maires la prospective financière de la Communauté urbaine à l'horizon 2021.**

Cette prospective financière a permis d'évaluer les capacités financières sur plusieurs années de la communauté urbaine du Grand Reims, il ne s'agissait que d'une première approche qui devra faire l'objet d'actualisations régulières à l'aune de l'évolution des différentes composantes financières de nos budgets.

En conséquence, il ne s'agissait pas du premier budget de la future Communauté urbaine mais d'un cadrage financier prenant en compte les informations connues à la date de sa réalisation (évolutions législatives...).

**Traditionnellement, deux ratios financiers permettent d'évaluer la santé financière d'une collectivité :**

- **L'épargne brute** (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement), c'est-à-dire la capacité de la collectivité à autofinancer une part significative de ses investissements.
- **la capacité de désendettement**, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne.

Si traditionnellement, le seuil d'alerte est fixé à 8 ans avec un seuil critique atteignant 15 ans, l'objectif pour la Communauté urbaine est de maintenir, à chaque compte administratif, une capacité de désendettement inférieure à 6 ans.

**Parmi les hypothèses qui ont présidé à la construction de cette prospective, figurent :**

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment pour ce qui concerne les charges afférentes au fonctionnement général de la collectivité,
- Une évolution des recettes marquée par des niveaux de fiscalité stables sur la durée restante du mandat.

Sur cette base, l'analyse des ratios financiers a permis de calibrer la capacité d'investissement de la communauté urbaine **sur le budget principal à 70 M€ par an en moyenne sur la période 2017/2020.**

Il s'agit d'un niveau élevé qui implique **une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement pour préserver, dans le temps, une capacité à investir sans recours excessif à l'emprunt.**

## **2. Les objectifs qui ont présidé à l'élaboration du budget 2017.**

**Adossés à la charte de gouvernance, les objectifs qui ont présidé à la construction du budget primitif 2017 sont les suivants :**

- **continuité dans l'exécution des projets engagés et des efforts d'investissement consentis par les EPCI,**
- **reprise des projets engagés par les communes** au titre des compétences transférées. En effet, les équipes municipales désignées en 2014 ont été élues sur la base de projets que les évolutions intercommunales n'ont pas à remettre en cause. En d'autres termes, les engagements pris par les communes vis-à-vis de leurs habitants seront confortés.
- **respect des équilibres financiers** présentés dans le cadre de la prospective financière 2017/2021,
- **implication de l'ensemble des instances constituant la gouvernance communautaire** notamment le bureau communautaire et les conférences de territoire.

**Au global, le premier budget de la Communauté urbaine constitue la concrétisation des engagements et principes fondateurs qui ont orienté le travail de construction de ce nouvel EPCI tout au long de l'année 2016.**

Il est en cela une traduction concrète du contrat de mandature qui lie les élus de la communauté urbaine du Grand Reims.

**Il donne à la communauté urbaine à la fois :**

- la capacité d'apporter dès 2017 des réponses tangibles aux préoccupations des habitants du Grand Reims,
- mais aussi, dans la durée, de devenir la métropole de référence aux portes du Grand Paris.

**Outre son budget principal, la communauté urbaine du Grand Reims compte 18 budgets annexes qui constituent la reprise des budgets annexes des EPCI préexistants.**

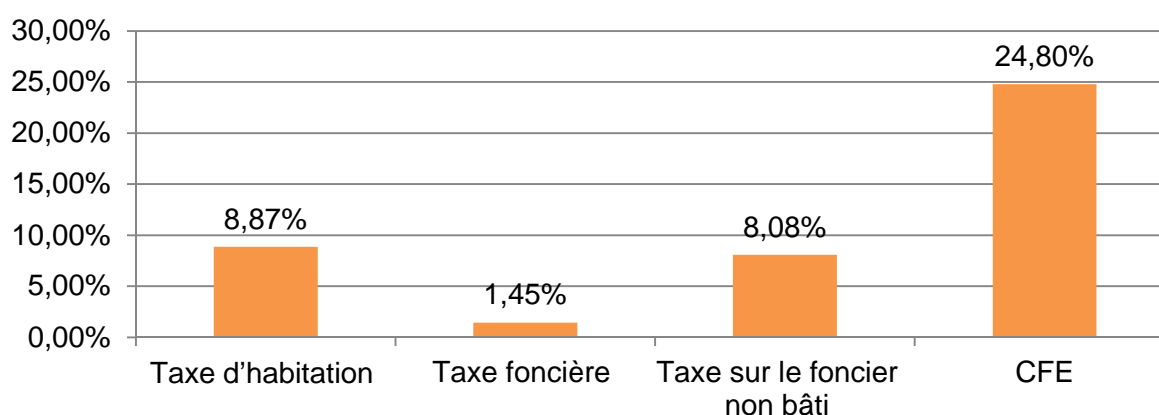


### Au titre du budget principal :

- **Des recettes de fonctionnement composées majoritairement de produits fiscaux**

De l'ordre de 211 M€, les recettes réelles de fonctionnement du budget principal sont composées, pour plus de la moitié d'entre elles, par les recettes fiscales. Etablissement public à fiscalité professionnelle unique, la Communauté urbaine percevra le produit fiscal payé par les entreprises du territoire (CFE, CVAE, IFER....).

**Les recettes fiscales attendues ont été calculées sur la base de taux unifiés à l'ensemble du territoire sur la base des taux moyens des EPCI préexistants.**



Parmi les autres ressources de la Communauté urbaine, la **dotation globale de fonctionnement** représente 17 % des recettes (36,3 M€). Elle est calculée sur la base de 60 € par habitant, il est toutefois nécessaire de prendre en compte la ponction opérée par l'Etat au titre du redressement des comptes publics de 10,2 M€.

- **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées**

**Arrêtées à près de 183 M€**, les dépenses réelles de fonctionnement sont principalement affectées :

- au paiement de la masse salariale (52,9 M€),
- à l'équilibre des budgets annexes, notamment celui des transports publics (16,3 M€),
- aux charges de fonctionnement général, notamment celles liées à l'entretien de voirie ou aux consommations d'énergie pour l'éclairage public,
- à la dotation de solidarité communautaire (11,1 M€).

- **Une épargne brute à 28 M€ en cohérence avec la prospective financière**

**Ainsi, le niveau de l'épargne brute atteint 28 M€** sur le budget principal soit un niveau qui permet d'autofinancer une part significative des investissements dans le respect des équilibres financiers de la communauté urbaine. Le recours mesuré à l'emprunt est donc en cohérence avec la prospective financière.

On précisera qu'à ce stade, les inscriptions proposées n'intègrent pas les résultats des communautés et syndicats préexistants. Cette opération sera réalisée lors de l'adoption du budget supplémentaire au mois de juin 2017.

- **Un niveau d'investissement élevé pour le territoire de la communauté urbaine du Grand Reims**

La Communauté urbaine du Grand Reims poursuivra les efforts d'investissement engagés par les EPCI préexistants (communautés et syndicats) et les communes membres au titre des compétences transférées. Il s'agit d'un engagement fort régulièrement réaffirmé.

**Les autorisations de programme** constituent la déclinaison opérationnelle des projets d'investissement portés par la communauté urbaine au cours des prochaines années.

Les autorisations de programme actent l'engagement de la communauté urbaine à inscrire à son budget, au fur et à mesure de la réalisation de l'opération, les crédits de paiement nécessaires au paiement des prestataires.

**Pour le budget principal, le montant de ces autorisations de programme atteint 333,20 M€ (crédits de paiement 2017 et années suivantes).** La répartition des crédits sur les exercices 2017 et suivants s'organise selon la répartition géographique ci-dessous :

	<b>Montant des crédits de paiement 2017 et suivants (en M€)</b>
<b>Ex Reims Métropole</b>	240,4
<b>Autres territoires</b>	92,8
<b>TOTAL</b>	<b>333,2</b>

Sur ces 333,2 M€ d'engagements financiers, **78,9 M€ donneront lieu à des inscriptions budgétaires dès 2017.**

**Agrégé aux investissements portés par les budgets de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères, des transports, et du budget dédié à l'aménagement numérique,** l'effort d'investissement que la communauté urbaine entend consentir en 2017 atteint 120 M€.

Budget	CP 2017 (en €)
Principal	78 869 607
Eau	13 067 538
Assainissement	23 845 249
Transport	722 000
Ordures ménagères	2 206 750
Boucle locale de télécommunication	1 206 500
Phare de Verzenay	350 000
Camping de Val de vesle	11 400
MARPA de Pargny les Reims	26 900
Pôle multiservices de Ville en Tardenois	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>120 315 944</b>

L'encours de la dette tous budgets confondus au 1<sup>er</sup> janvier 2017 atteint 163 736 933 € :

Au 01/01/2017	Encours réel (en €)	Encours réel et théorique (en €)
Budget principal	69 999 995	*121 183 233
Budget eau	15 089 896	**15 089 896
Budget assainissement	22 762 537	22 762 537
Budget déchets	2 380 528	2 380 528
Budget ZA Val des bois	1 000 000	1 000 000
Budget ZA Poilly	93 451	93 451
Budget Pôle multi-services	2 292	2 292
Budget Dvlpt éco / bail de Muizon	81 918	81 918
Budget MARPA	1 143 078	1 143 078
<b>TOTAL ENCOURS</b>	<b>112 553 695</b>	<b>163 736 933</b>

\* Dont dette réelle transférée des communes : 18 978 216 €

Dont dette théorique transférée des communes : 51 183 238 €

\*\* Dont dette réelle transférée des communes : 325 200 €

**Cet encours résulte à la fois de :**

- la reprise de la dette des EPCI et syndicats préexistants,
- du transfert de la dette communale au titre des compétences transférées dès lors que des contrats ciblés sur le financement de ces dernières avaient été conclus (voirie, eau, enseignement supérieur),
- du transfert de dette théorique (pour le budget principal exclusivement).

L'encours de la dette est sécurisé. **Plus de 98 % de la dette est composée d'emprunt à taux fixe ou à taux variable classique.**

L'annexe 2 présente dans le détail les caractéristiques de la dette de la communauté urbaine.

## Partie 2 – Le budget principal

Le budget principal de la communauté urbaine du Grand Reims comprend les inscriptions budgétaires qui figuraient dans les budgets principaux des communautés et syndicats préexistants.

Ce budget porte en outre l'essentiel des inscriptions liées aux charges transférées des communes (voirie, éclairage public, concessions gaz, enseignement supérieur...).

### *Equilibre général de la section de fonctionnement*

<b>Budget Principal</b>	<b>BP 2017</b>
Recettes réelles de fonctionnement	211 107 000
Dépenses réelles de fonctionnement	182 994 430
Épargne brute	28 112 570
Remboursement de capital	12 444 800
Épargne nette	15 667 770

Avec des recettes réelles de fonctionnement à 211,1 M€ et des dépenses à 183 M€, le niveau d'épargne brute atteint 28,1 M€.

### 1. Les recettes de fonctionnement

Le niveau des recettes réelles de fonctionnement du premier budget de la Communauté urbaine atteint 211,1 M€.

<b>Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
013 - Atténuation de charges	541 650
70 - Produits des services	30 175 170
73 - Impôts et Taxes	127 889 600
74 - Dotations et participations	49 455 677
75 - Autres produits de gestion courante	2 599 091
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>210 661 188</b>
76 - Produits financiers	160 985
77 - Produits exceptionnels	234 827
78 - Reprise sur provisions	50 000
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>211 107 000</b>
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	680 000
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>680 000</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>211 787 000</b>

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la diversité des produits que la communauté urbaine prévoit de percevoir en 2017.

## 1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
Chapitre 70 - Produits des services dont	30 175 170
Travaux	130 000
Remboursement de frais par des redevables divers	394 206
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs	2 397 150
Mise à disposition de personnel et remboursements de frais par les budgets annexes	26 608 059

**Le budget 2017 de la communauté urbaine prévoit en dépenses et en recettes les mouvements liés à la mutualisation de services.**

Ces recettes matérialisent les remboursements des communes lorsque des agents rémunérés par la communauté urbaine interviennent au bénéfice des communes. Dans le sens inverse, des agents communaux peuvent être amenés à œuvrer, pour une partie de leur temps de travail, sur des compétences transférées à la communauté urbaine.

Ces flux financiers traduisent l'interdépendance entre les communes et la communauté urbaine ainsi que le choix :

- de la communauté urbaine de s'appuyer sur les ressources locales, gage de réactivité et de connaissance du terrain,
- des communes de s'appuyer sur les ressources de la communauté urbaine pour bénéficier de l'expertise disponible.

**Cela se traduit par les flux financiers suivants :**

- **En recettes :**
  - La communauté urbaine perçoit au titre de la mise à disposition de ses services un remboursement de la Ville de Reims pour 22,19 M€ et des autres communes de 288,4 K€.
- **En dépenses :**
  - La communauté urbaine rembourse à la Ville de Reims des charges de mutualisation qui s'élèvent à 2,9 M€ pour la mise à disposition de ses agents à la communauté urbaine et 483,4 K€ aux autres communes.

On notera que ces données sont appelées à évoluer en cours d'année 2017 dans la mesure où un travail est en cours pour formaliser **des conventions de mise à disposition de personnels communaux pour répondre aux besoins spécifiques de l'entretien de la voirie.**

Par ailleurs, **les mouvements de refacturation entre le budget principal de la communauté urbaine et ses budgets annexes** s'élèvent à 4,13 M€. Ces mouvements correspondent au remboursement, par les budgets annexes, des charges de fonctionnement des agents rémunérés en totalité par le budget principal, mais intervenant pour partie dans les champs de compétence des budgets annexes.

Pour plus de lisibilité sur les différents mouvements budgétaires concernés par les refacturations de services, une annexe est intégrée à la présente note explicative de synthèse du budget 2017 (annexe 1).

En outre, la mise à disposition de personnel communautaire à d'autres organismes (Office de Tourisme, SIABAVE, syndicats professionnels...) est remboursée. Ce remboursement s'élève à 505 K€.

**Les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs** atteignent près de 2,4 M€. Elles correspondent au produit issu de la tarification de la cantine et, le cas échéant, des activités périscolaires, extrascolaires ainsi que des séjours proposés aux enfants de certains pôles.

Enfin, parmi les autres postes, on notera les recettes liées aux travaux réalisés pour le compte de tiers sur le réseau d'eaux pluviales (130 K€) et les remboursements de frais par divers redevables (394 K€).

## 2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
<b>Chapitre 73 - Impôts et taxes</b>	<b>127 889 600</b>
Taxes foncières et d'habitation	72 346 800
CVAE	19 832 700
TASCOM	3 891 100
IFER	1 757 600
FNGIR	14 637 100
FPIC	2 285 300
Attribution de compensation	10 793 000
Droits de stationnement	620 000
Prélèvements sur jeux, concours et paris en ligne	96 000
Taxes de séjour	1 630 000

**Les prévisions de taxe foncière, de taxe d'habitation et de cotisation foncière des entreprises (CFE)** se fondent sur une revalorisation des bases taxables de 1 %, dont 0,4 % au titre de la revalorisation forfaitaire des bases telle qu'intégrée dans la loi de finances pour 2017 (soit l'inflation 2016 constatée) ainsi que 0,6 % sur la croissance moyenne des bases physiques (constructions nouvelles...).

### Les produits attendus sont les suivants :

- **TH : 36,51 M€** sur la base d'un taux de 8,87 % correspondant aux taux moyens des communautés préexistantes et d'une politique d'abattement unifiée par délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2017.
- **TFB : 5,22 M€** sur la base d'un taux de 1,45 %.
- **TFNB : 1,35 M€** sur la base d'un taux de 8,08 %.
- **CFE : 29,26 M€** sur la base d'un taux de 24,80 % et d'un lissage des taux d'une durée de 12 années. En 2017, les bases minimales sont maintenues puis harmonisées progressivement sur une durée de 10 années sur l'ensemble du territoire.
- **CVAE** : sur la base d'un taux fixé au niveau national à 1,5 % de la valeur ajoutée, le montant de la CVAE inscrit au budget atteint **19,83 M€**
- **IFER** : en application des tarifs fixés au niveau national et compte tenu du produit collecté en 2016 revalorisé de l'inflation prévisionnelle, le produit des IFER atteint **1,76 M€**
- **TASCOM** : payée par l'exploitant d'une surface de vente au détail de plus de 400 m<sup>2</sup> et qui réalise un chiffre d'affaires hors taxe supérieur à 460 000 €, la TASCOM devrait représenter un produit de **3,89 M€** en 2017.
- **FNGIR** : compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle, le FNGIR est prévu au BP 2017 à hauteur des produits perçus jusque-là par les communautés préexistantes, soit **14,64 M€**

**Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** organise un mécanisme de prélèvement et de reversement de fonds entre les collectivités du bloc communal (communes et EPCI).

En 2016, seul le territoire de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole était bénéficiaire (RM et ses communes membres). D'autres territoires étaient prélevés (ex CCVMR, ex CCCV, ex CCVS, ex CCBB, ex CCAC) au titre du FPIC.

La loi de finances pour 2017 a créé un mécanisme de garantie pour les territoires (communes et EPCI) perdant le bénéfice du FPIC du fait des modifications de périmètre intercommunal (garantie égale à 90%, puis 75% en 2018 et 50% en 2019).

En l'absence de données précises de la part des services de l'Etat, le budget primitif 2017 de la communauté urbaine intègre en première approche un montant net de 1,3 M€.

Dès les éléments connus des services de l'Etat, une réflexion sera à mener entre la communauté urbaine et ses communes membres pour la répartition de ces montants.

**En complément, on notera :**

- **le produit de la taxe de séjour** (1,63 M€) : instaurée par la délibération du Conseil communautaire du 19 janvier 2017, elle est constituée d'un tarif par nuitée en fonction de la catégorie de l'hébergement. Ce produit sera entièrement reversé à l'Office du tourisme communautaire qui, en tant qu'établissement public industriel et commercial, en est destinataire de droit.
- **les droits de stationnement** (0,62 M€) : ce produit correspond aux recettes de tarification du stationnement dans les parkings fermés transférées à la communauté urbaine par la Ville de Reims.
- Une recette de 10,79 M€ correspondant à un reversement des communes à la communauté urbaine au titre de **l'attribution de compensation**.



### 3. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>	<b>49 455 587</b>
DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation)	36 300 000
Dotation générale de décentralisation	700 000
DCRTP	8 031 900
Autres compensations fiscales	2 381 840
Subventions et participations	2 041 847

La **DGF** (dotation globale de fonctionnement) de la communauté urbaine présente deux composantes :

- **La dotation d'intercommunalité :**

Produit de la dotation d'intercommunalité (hors ponction de l'Etat) : 17,9 M€  
(sur la base de 60 € par habitant)  
Ponction de l'Etat : 10,2 M€

**Total net perçu au titre de la dotation d'intercommunalité : 7,7 M€**

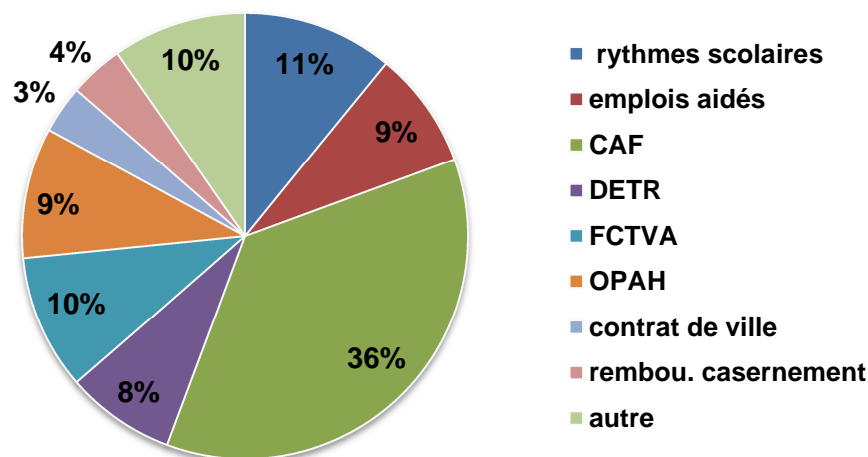
- **La dotation de compensation** : 28,60 M€ : il s'agit de la dotation de compensation issue de la suppression de part salaire de l'ex taxe professionnelle.

**Les compensations d'exonérations fiscales sont évaluées à 2,38 M€** Elles correspondent aux sommes versées par l'Etat pour compenser des exonérations de fiscalité locale décidées au niveau national. Intégrées pour la plupart à l'enveloppe normée, elles diminueront d'année en année.

**La DCRTP** (dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle) est la compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle. Le montant intégré au BP 2017 correspond aux produits perçus par les communautés préexistantes.

**Enfin, les subventions et participations d'autres organismes atteignent 2 M€. Elles concernent notamment :**

- le FCTVA versé en section de fonctionnement au titre de la maintenance de la voirie et des bâtiments publics (0,20 M€),
- les recettes issues des contrats avec la caisse d'allocations familiales (0,74 M€),
- la participation de l'Etat au titre des rythmes scolaires (0,22 M€),
- la DETR attribuée pour la gestion du sinistre de l'école de Lavannes (0,2 M€),
- les participations de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du Conseil Régional et de la Caisse des Dépôts pour le suivi et l'animation de l'OPAH (0,19 M€),
- les participations de l'Etat au titre des contrats aidés (0,17 M€).



#### 4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 2,6 M€.

Elles se composent notamment :

- des **revenus des immeubles** : 1,7 M€,
- des **redevances versées par les fermiers et les concessionnaires** : 745 K€

Les délégations de service public relevant de la communauté urbaine sont les suivantes :

- **les délégations de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole**
  - la fourrière automobile : 12 000 €,
  - l'aéroport Reims Champagne : 21 000 €.
- **les délégations qui sont devenues intercommunales suite aux transferts de compétences intervenus le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**
  - les parcs de stationnement en ouvrage (405 000 €) qui relevaient de la Ville de Reims,
  - le chauffage urbain (200 000 €) transféré de la Ville de Reims,
  - les concessions publiques de gaz (107 000 €).

## 5. Chapitre 76 – Produits financiers

Ces produits représentent principalement les **frais financiers versés par les budgets annexes de ZAC et parcs d'activités** de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole au titre des avances remboursables consenties par le budget principal (150 K€).

En effet, en phase d'aménagement des parcs d'activités, et dans l'attente de recettes dynamiques liées à leur commercialisation, le budget principal vient abonder ces budgets annexes afin d'assurer leur équilibre et se substituer à l'emprunt.

Ces montants sont assimilés à une avance remboursable. A ce titre, ils génèrent des produits financiers pour le budget principal.

Ces frais sont calculés sur le stock des avances au 31 décembre 2016, ainsi que celles estimées à consentir en 2017.

Par ailleurs, une recette de 10 000 € est intégrée au budget au titre des frais financiers payés par les communes à qui des équipements ont été restitués (dette théorique en matière d'écoles et d'églises).

## 2. Les dépenses de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement atteint 183 M€.

<b>Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
011 - Charges à caractère général	27 726 314
012 - Charges de personnel	52 905 048
014 - Atténuations de produits	43 834 530
65 - Charges de gestion courante	51 622 562
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>176 088 454</b>
66 - Charges financières	3 967 300
67 - Charges exceptionnelles	2 922 510
022 - Dépenses imprévues	16 166
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>182 994 430</b>
023 - Virement à la section d'investissement	19 792 570
042 - Transferts entre sections	9 000 000
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>28 792 570</b>
<b>Total</b>	<b>211 787 000</b>

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la nature des dépenses prévisionnelles de la communauté urbaine.

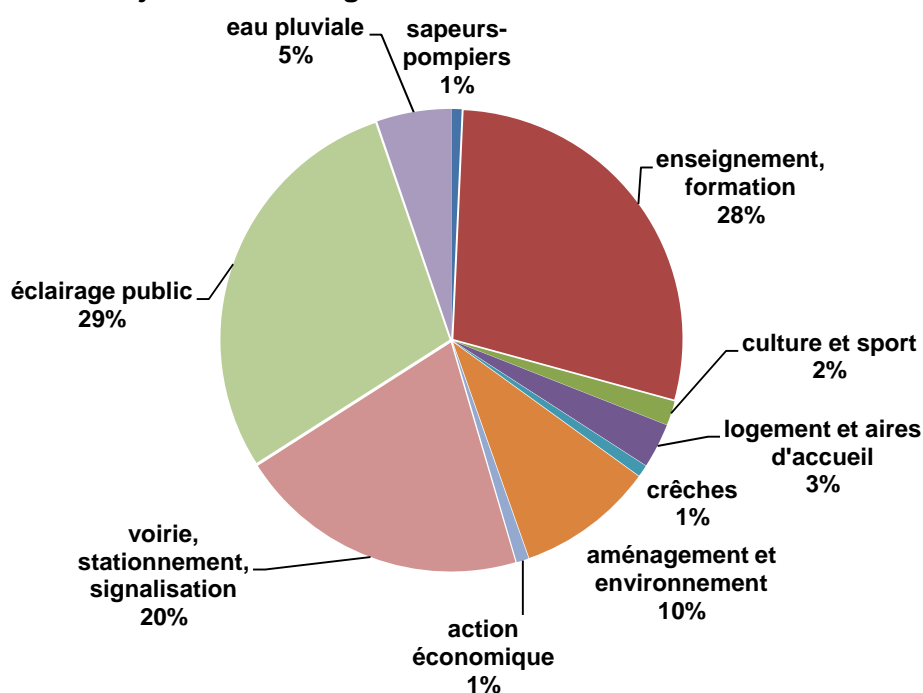
## 1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>27 726 314</b>
Fluides et carburants	5 348 471
Autres fournitures	2 157 733
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	3 566 466
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	7 486 758
Autres charges à caractère général	7 775 635
Remboursement de frais aux budgets annexes et aux communes membres du GFP	1 391 251

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des crédits destinés au fonctionnement général de la collectivité (carburants, fluides, fournitures, contrats de maintenance divers, loyers payés).

Elles regroupent également les remboursements de frais supportés par les budgets annexes ou les communes membres (exemple : refacturation de fluides à la communauté urbaine en présence de locaux partagés avec la commune et sans compteur individualisé).

La répartition des charges à caractère général par politique publique<sup>1</sup> permet d'apprécier l'objet de ces charges.



<sup>1</sup> hors fonction administration générale et services non ventilables

Cette répartition permet de mettre en évidence la traduction financière de certaines compétences, aux premiers rangs desquelles figurent la gestion des écoles (fluide, confection de repas pour les cantines...), mais aussi l'éclairage public et la voirie.

Pour ces deux dernières compétences, transférées des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (sauf pour l'éclairage public qui relevait de la compétence de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole), les prévisions budgétaires ont été ajustées sur la base des déclarations de dépenses faites par les communes dans le cadre du travail sur les transferts de charges.

## 2. Chapitre 012 – Les charges de personnel

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>	<b>52 905 048</b>
Masse salariale (hors facturation des mises à disposition)	50 021 512
Facturation des mises à disposition des services	2 861 536
Autres	22 000

**Parmi les charges de personnel, il faut distinguer :**

- la masse salariale proprement dite qui correspond à la réalité du coût des agents communautaires,
- les frais de mutualisation de services facturés par certaines communes, notamment la Ville de Reims, à la communauté urbaine qui bénéficie de ressources humaines mises à sa disposition.

La mise à disposition de services communaux représente quant à elle 2,86 M€.

**En outre, le montant de la masse salariale correspond à :**

- La reprise des agents des EPCI préexistants (communautés et syndicats),
- Le transfert de droit d'agents communaux : 69 agents de la Ville de Reims (voirie et urbanisme),
- L'alignement du régime indemnitaire des agents concernés intégrant la communauté urbaine du Grand Reims,
- L'impact des mesures nationales dont :
  - l'augmentation au 1<sup>er</sup> février 2017 de 0,6 % de la valeur du point d'indice, après celle du 1<sup>er</sup> juillet 2016,
  - les accords PPCR (Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations) ayant un impact sur la rémunération des agents.

### 3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
<b>Chapitre 014 - Atténuation de produits</b>	<b>43 834 530</b>
Attribution de compensation	30 064 000
Dotations de solidarité communautaire	11 100 000
Fonds de Péréquation FPIC	990 530
Dégrèvements taxe sur les surfaces commerciales	50 000
Reversement taxe de séjour	1 630 000

Les dépenses relatives aux atténuations de produits atteignent 43,8 M€ et se décomposent pour l'essentiel en deux postes : **l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.**

#### L'attribution de compensation

L'attribution de compensation versée aux communes par la communauté urbaine (ou par les communes à cette dernière) est inhérente à tout EPCI à fiscalité propre.

#### Son calcul correspond à

- la reprise du montant des attributions de compensation existantes pour les communes de l'ex RM, l'ex CCBB et l'ex CCVS,
- la compensation liée aux transferts de la fiscalité professionnelle à la communauté urbaine pour les communes des communautés de l'ex CCFAV, l'ex CCNC, l'ex CCCV, l'ex CCRS, l'ex CCVMR et les 18 communes de l'ex CCAC.

#### Il est ajusté :

- des charges transférées par la commune à la communauté urbaine ou restituées par la communauté urbaine aux communes,
- d'un montant visant à concrétiser le mécanisme de neutralisation fiscale.

#### Ce calcul a mobilisé les élus de la communauté urbaine du Grand Reims dès 2016 sur la base des étapes suivantes :

- au second semestre 2016 : un travail préalable réalisé en groupe de travail composé d'élus de l'ensemble des territoires a préparé les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- le 26 novembre 2016 : les résultats du groupe de travail ont été partagés avec l'ensemble des maires, notamment lors de la réunion plénière, puis présentés à chacun,
- le 19 janvier 2016 : le conseil communautaire de la communauté urbaine a adopté le protocole financier général,
- 24 février 2017 : la réunion de la CLECT a eu pour objet d'adopter l'ensemble des dispositions arbitrées par les maires de la Communauté urbaine.

Ce travail sera complété en cours d'année. Il concernera les charges de fonctionnement des agents affectés à la voirie pour les communes hors ville de Reims, les centres de première intervention et les zones d'activité économique.

Ce complément sera neutre sur les équilibres budgétaires des communes comme de la communauté urbaine (baisse de l'attribution de compensation versée à la commune mais hausse de la dépense intercommunale) mais donnera lieu à un ajustement du budget en décision modificative.

**Sur les bases actuellement connues, le budget primitif de la communauté urbaine intègre au titre de l'attribution de compensation :**

- Une recette de 10,79 M€ correspondant à un reversement des communes concernées,
- Une dépense de 30,06 M€ correspondant à un versement aux communes concernées.

**La dotation de solidarité communautaire**

La dotation de solidarité communautaire est obligatoirement créée dans une communauté urbaine.

**Une enveloppe de 11,1 M€** sera affectée au financement de cette dotation correspondant aux montants dont bénéficiaient les communes de l'ex communauté d'agglomération de Reims Métropole pour 9,6 M€ et une enveloppe complémentaire de 1,5 M€.

**Cette enveloppe sera répartie en fonction des critères suivants :**

- 35 % en fonction de la population,
- 50 % du potentiel fiscal,
- 15 % du revenu.

Dans le respect des engagements pris, les communes de l'ex communauté d'agglomération de Reims Métropole bénéficient d'une garantie sur la base des montants qui étaient versés aux 16 communes concernées en 2016.

**Parmi les autres dépenses, on notera :**

- le **prélèvement au titre du FPIC** mentionné plus haut (0,99 M€),
- le **reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme** évoqué ci-dessus (1,63 M€),
- l'enveloppe affectée aux **dégrèvements accordés en matière de TASCOM** (50 K€).

#### 4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
<b>Chapitre 65 - Charges de gestion courante dont</b>	<b>51 622 562</b>
Contingent versé au SDIS	11 520 000
Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés	26 607 630
Subvention de fonctionnement aux établissements publics	4 198 609
Subventions de fonctionnement à divers organismes publics	2 050 500
Subventions de fonctionnement aux associations et autres	4 887 978

**Les dépenses liées aux charges de gestion courante s'élèvent à plus de 51,6 M€.**

Parmi celles-ci, **la participation au SDIS atteint 11 520 000 €**. Ce montant intègre 78 000 € de « part casernement » remboursée par les communes concernées du pôle territorial de Fismes et la hausse annuelle de la participation versée au SDIS suite à la décision de son conseil d'administration. Il est rappelé que cette hausse étalée sur 5 années sera de 873 K€ au terme de ce processus de lissage.

**Les subventions de fonctionnement aux établissements et services rattachés** comprennent :

- **La participation au budget annexe des transports publics : 17,3 M€.**  
Cette somme correspond à la participation due au titre de la loi SRU (compensation des réductions tarifaires accordées aux personnes à bas revenus) pour 1 M€ et à la subvention d'équilibre du budget (16,3 M€).
- **La participation d'équilibre provisoire au budget annexe des ordures ménagères : 5,1 M€.**  
Il s'agit d'une participation d'équilibre provisoire inscrite au budget, nécessaire avant la reprise des excédents constatés aux comptes administratifs (ex RM, ex SYCODEC et ex SYCOMORE). Cette participation sera donc supprimée lors de la première décision modificative du budget qui interviendra en juin et reprendra les résultats antérieurs des entités dissoutes.
- **La participation au budget annexe de l'assainissement : 4,1 M€.**  
Cette participation est justifiée par le fait que le budget de l'assainissement supporte les charges liées à la gestion des eaux pluviales pour la partie du réseau d'assainissement qui est unitaire. Elle est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements n-2 ainsi que des charges de fonctionnement n-1.
- **La participation au budget annexe du phare de Verzenay : 0,1 M€.**  
Cette participation est nécessaire à l'équilibre du budget.



**Les subventions de fonctionnement aux établissements publics (4,2 M€) retracent notamment les participations aux organismes suivants :**

- à l'Ecole supérieure d'Art et de Design : 2 398 000 €,
- au SIABAVE : 265 000 €,
- au Parc naturel régional de la Montagne de Reims : 78 000 €,
- au SMNR (Syndicat mixte Nord Rémois) : 70 000 €, soit une somme correspondant aux anciennes contributions des ex RM, ex CCVS et ex CCBB,
- à l'Office du Tourisme : 1,01 M€. Cette participation comprend :
  - o la part liée à l'activité de l'Office de tourisme communautaire : 0,91 M€. Ce montant sera ajusté en fonction du produit de la taxe de séjour,
  - o l'observatoire du tourisme : 50 000 €,
  - o le bureau de Fismes : 33 000 €,
  - o les haltes nautiques de Reims et Sillery : 22 000 €.

**Les subventions de fonctionnement à divers organismes publics (2,05 M€) concernent notamment les participations :**

- à AGROPARISTECH pour 1 415 000 €,
- à l'URCA pour 586 000 €.

**Enfin, les subventions de fonctionnement aux associations et autres (4,89 M€) concernent notamment :**

- **le Comité d'action sociale (CAS)** pour 0,72 M€. Cette somme concerne l'action sociale au bénéfice des personnels employés par la communauté urbaine pour les agents de l'ex RM. **Elle est complétée par la participation versée au CNAS** (Comité national d'action sociale) pour les agents des autres communautés (0,116 M€ imputé dans le chapitre 012).
- **le développement économique avec :**
  - o l'association Innovact, notamment chargée de l'animation de la pépinière #58 (Reims, quartier Croix Rouge) dédiée à l'accueil des starts-up : 0,55 M€,
  - o l'association Invest in Reims au titre de la prospection : 0,62 M€.
- **L'enseignement supérieur et recherche concerne :**
  - o Sciences Po : 601 000 €,
  - o Neoma Business School : 395 000 €, dont 165 000 € dédiés à la Chaire de Bio-économie.
- **L'agence d'urbanisme** : 1,22 M€, cette somme prenant en compte l'ancienne participation versée par le SIEPRUR désormais dissous.

**Les subventions versées en faveur des politiques de proximité représentent 1,42 M€** (coopératives scolaires, subventions aux gestionnaires de crèches, associations culturelles notamment intermezzo, subventions liées aux amicales de sapeurs-pompiers, écoles privées,...) :

## 5. Chapitre 66 – Charges financières

L'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2017 atteint 121 183 233 €. Il se répartit de la façon suivante.

	Dettes historiques EPCI et syndicats dissous	Dettes réelles transférées	Dettes théoriques transférées	Total encours
Encours	51 021 779	18 978 216	51 183 238	121 183 233

Cet encours résulte à la fois de la reprise de la dette des EPCI et syndicats dissous ainsi que du transfert de la dette communale au titre des compétences transférées (transfert au réel ou théorique).

Ainsi 75,4% de l'encours est aujourd'hui constitué d'emprunt à taux fixe.

Classée A1 sur la charte Gissler, la part de l'emprunt à taux fixe ou à taux variable classique atteint 97,9 % de l'encours. Les 2,1 % de l'encours classés B1 correspondent à un prêt à taux fixe avec barrière simple sur Euribor sans effet de levier.

Le taux moyen de la dette atteint **2,79 % sur le budget principal**.

L'analyse de la répartition de l'encours par prêteur permet de mettre en exergue que le principal prêteur est constitué des communes du Grand Reims (42,5 %), suivies de la Caisse des dépôts et consignations (19,7%), du groupe Crédit Agricole (14,5%) et du groupe Caisse d'Épargne (13,4%).

Cette dette devrait générer des frais financiers à hauteur de 3,97 M€ en 2017. Une partie de ces charges correspond au montant des intérêts payés aux communes au titre du transfert de dette théorique (1,55 M€).

*Tableau de synthèse des flux financiers liés aux conventions de dette récupérable.*

Compétence	Dépenses		Recettes	
	intérêt	capital	intérêt	capital
Voirie	1 512 000	4 726 000		
Aires d'accueil	42 000	118 000		
églises			1 791	5 627
écoles			9 094	42 967
<b>TOTAL</b>	<b>1 554 000</b>	<b>4 844 000</b>	<b>10 885</b>	<b>48 594</b>

## 6. Chapitres 67 – Charges exceptionnelles

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles dont</b>	<b>2 922 510</b>
Subventions aux fermiers et aux concessionnaires	911 000
Subventions aux personnes de droit privé	724 000
Charges exceptionnelles diverses	1 244 000

Les charges exceptionnelles s'établissent globalement à 2,9 M€.

Elles se composent :

- des **subventions versées aux délégataires dans le cadre des DSP** avec
  - o 463 K€ pour l'aéroport Reims Champagne,
  - o 448 K€ pour les parcs de stationnement en ouvrage transférés de la Ville de Reims.
- des **subventions versées aux personnes de droit privé**
  - o dans le cadre de l'accompagnement au Contrat de Ville (500 K€),
  - o au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (190 K€),
  - o pour le label « Villes Respirables » (34 K€).
- du **remboursement à l'Etat de 50 % de la plus-value réalisée sur la BA 112** conformément aux clauses contractuelles convenues lors de l'acquisition.

Pour mémoire, l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole s'est portée acquéreur du site à l'euro symbolique. Il était alors convenu qu'en cas de revente, la moitié de la plus-value générée par le produit de la vente (diminuée des frais de notaires supportés par RM lors de l'acquisition) serait reversée à l'Etat.

Consécutivement, sur la base du prix estimé par France Domaine réduit des coûts prévisionnels de dépollution, l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole a souhaité vendre le site en proposant un prix de cession du terrain de 2,5 M€ HT à l'Association Agro-ressources et Bio- Economie Demain (ARBED), en vue de créer un pôle d'excellence de recherche et d'innovation pour une ressource agricole durable, en complémentarité du pôle Agro-ressources de Pomacle – Bazancourt, dont les activités portent sur la bio-raffinerie. Compte tenu des frais de notaires à hauteur de 172 000 €, la Communauté urbaine reversera 1,164 M€ à l'Etat.

### 3. Les recettes d'investissement

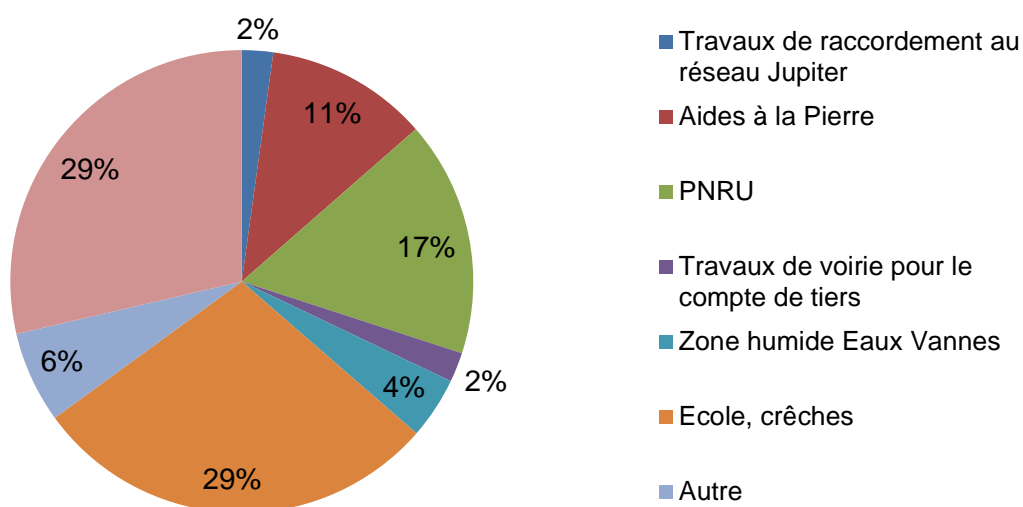
Les recettes réelles d'investissement atteignent 88 054 430 M€.

Budget Principal - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017
13 - Subventions d'investissement	7 332 600
16 - Emprunts et dettes assimilées	53 330 766
23 - Immobilisations en cours	200 000
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>60 863 366</b>
10 - Dotations et fonds divers	4 000 000
165 - Dépôts et cautionnements reçus	85 000
27 - Autres immobilisations financières	6 316 064
024 - Produits des cessions d'immobilisations	8 500 000
<b>Total recettes financières</b>	<b>18 901 064</b>
45... Opérations pour comptes de tiers	8 290 000
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>88 054 430</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	19 792 570
040 - Opérations d'ordre entre sections	9 000 000
041 - Opérations patrimoniales	5 050 000
<b>Total</b>	<b>121 897 000</b>

#### 1. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement présentent un montant de 7,33 M€ qui trouve sa justification notamment dans :

- les subventions de l'Etat à reverser dans le cadre des aides à la pierre : 0,83 M€,
- les subventions attendues de l'ANRU : 1,2 M€,
- les subventions au titre des écoles (restructurations de groupes scolaires, équipement numérique...) qui donnent lieu à des aides de l'Etat (notamment dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux), du Département, de la CAF et de RTE (réseau de transport d'électricité) : 2,1 M€,
- les amendes de police (2,1 M€).



## **2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

**Les inscriptions budgétaires afférentes à la dette atteignent 53,33 M€.**

**Elles comprennent :**

- les inscriptions d'emprunts d'équilibre pour financer les dépenses d'investissements à hauteur de 43,03 M€,
- des crédits inscrits pour les remboursements provisoires de capital pour 10,30 M€ et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

## **3. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers**

**Les dotations et fonds divers perçus par la collectivité s'élèvent à 4 M€ et concernent exclusivement le FCTVA à percevoir.**

## **4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**

**Ces recettes correspondent essentiellement :**

- **au remboursement partiel des avances consenties ces dernières années aux budgets annexes des ZAC et parcs d'activités.** Ainsi, pour 2016, une enveloppe de 4,1 M€ a été inscrite au titre de la ZAC de Bezannes.
- **Une inscription de 1,164 M€,** permettant d'un point de vue comptable de prendre en compte le principe du versement par moitié (dont une partie avec effet différé) du prix d'achat de la BA 112 par l'ARBED. Une dépense d'investissement d'un montant équivalent est prévue au budget.
- **Des crédits à hauteur de 1 M€** (donnant lieu à une dépense du même montant) au titre des consignations éventuelles à opérer dans le cadre de certaines acquisitions.

## **5. Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations**

**Cette enveloppe de 8,5 M€ comprend :**

- 7,5 M€ de cessions dont 2,5 M€ de produits liés à la BA 112 et 4,1 M€ relatifs au site de l'ancien collège Pablo Picasso à Reims ;
- et 1 M€ d'échanges fonciers.

## 4. Les dépenses d'investissement

Dans le respect de la charte de gouvernance adoptée par le conseil communautaire le 9 janvier 2017, la communauté urbaine reprend, dans la programmation pluriannuelle de ses investissements, l'ensemble des engagements antérieurs des communautés et des communes au titre des compétences transférées.

Ainsi, les engagements pris dans les différents territoires se matérialiseront dans le budget de la communauté urbaine, en adéquation avec la prospective financière établie à l'horizon 2021.

### Les autorisations de programme

Afin de mieux programmer les investissements dans le temps, les opérations d'équipement (hors échanges fonciers et avances forfaitaires) sont suivies à travers la procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'une opération d'équipement.

Les autorisations de programme ouvertes par les EPCI fusionnés au sein de la communauté urbaine du Grand Reims sont reprises par la nouvelle intercommunalité, leur montant pouvant être majoré selon les besoins compte tenu de l'extension du territoire. De nouvelles autorisations de programme sont créées lorsqu'elles ne l'avaient pas été.

La reprise des engagements des EPCI et communes (au titre des compétences transférées) conduit à un montant prévisionnel de crédits de paiement entre 2017 et années suivantes de 333,2 M€.

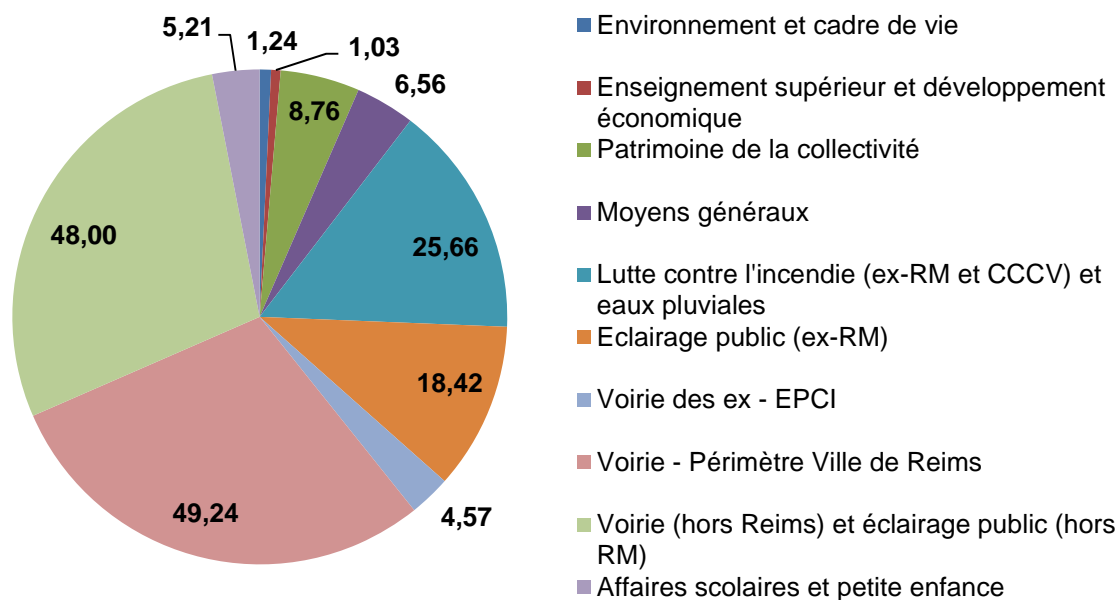
	Montant total des crédits de paiement pour 2017 et suivants
	<b>333,2 M€</b>
Investissements courants	168,69 M€
Investissements de projets	164,51 M€

Ainsi, 240 M€ sont destinés au territoire de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole et 93 M€ seront directement investis sur le territoire des autres communautés préexistantes.

Les investissements « COURANTS » correspondent à des investissements récurrents : entretien du patrimoine, acquisition de matériels.... Ils atteignent 168,7 M€.

**Les deux tiers des investissements courants sont dédiés à la voirie et à l'éclairage public.**

Ainsi, la Communauté urbaine se dotera-t-elle d'une AP au titre de la voirie et de l'éclairage public des communes hors Ville de Reims de 48 M€, soit 12 M€ par an sur la période 2017-2020.



**Les investissements de « PROJET »** correspondent à des actions particulières que la Communauté urbaine du Grand Reims a souhaité individualiser compte tenu de leurs enjeux. **Ils atteignent 164,5 M€ (dépenses prévisionnelles à compter de 2017).**

Sur le seul budget principal, **les AP de projets spécifiques aux pôles territoriaux recensés à ce jour atteignent 23,5 M€.**

<b>AP projet spécifiques aux pôles territoriaux</b>	<b>MONTANT DES CP prévisionnels 2017-2020</b>
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS</b>	<b>3 285 999</b>
ZAC Sohettes Val des Bois - Participation aménagement	2 233 800
Fonds de concours / SMNR - Contournement de Pomacle	1 052 199
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>215 522</b>
Rivière de la Suipe - Travaux d'entretien	215 522
<b>PATRIMOINE</b>	<b>2 920 700</b>
Fismes Ardre et Vesle - Relocalisation Office du tourisme	312 000
Eglises de Lhéry et de Jonquery - Restauration du clos et couvert	942 200
Accessibilité des bâtiments	1 500 000
Gymnase de Pontfaverger - Travaux vestiaires	166 500
<b>AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE</b>	<b>17 076 183</b>
Vandeuil / Jonchery-sur-Vesle - Regroupement des écoles	200 000
Fismes - Construction d'un restaurant scolaire	1 500 000
Fismes - Ecole Deschamps - Construction d'un préau	80 000
Lavannes- Extension de l'école	800 000
Lavannes - Travaux école suite à sinistre	370 000
Ecueil - Construction d'un groupe scolaire	6 200 000
Auménancourt - Extension du pôle scolaire	923 304
Vesle et Côteaux de la Montagne de Reims - Construction nouveau pôle scolaire	2 120 000
Verzy - Regroupement des écoles maternelle et élémentaire	170 000
Dontrien - Construction d'un pôle scolaire	2 400 000
Brimont - Construction de classes école élémentaire	302 400
St Thierry - Construction d'une garderie/cantine	300 960
Courcy - Extension de la garderie/cantine	400 000
Warmeriville- Réhabilitation de la crèche	543 949
Verzy - Construction d'une crèche intercommunale	765 570



Parmi les principales AP qui concernent le territoire de l'ex communauté d'agglomération de Reims Métropole, on peut citer les AP suivantes :

Principales AP qui concernent le territoire de RM	MONTANT DES CP prévisionnels 2017-2020
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS</b>	<b>50 911 755</b>
<i>Dont</i> Projet Urbain Reims Grand Centre	18 521 180
<i>Dont</i> Abords de la Basilique Saint Remi	3 245 000
<i>Dont</i> Planification territoriale	1 255 000
<i>Dont</i> Coulée verte	9 588 080
<i>Dont</i> Nord Bétheny	2 173 062
<i>Dont</i> Arc Nord Est	7 595 000
<i>Dont</i> Frange Sud - Etudes et travaux	1 742 369
<b>VOIRIE</b>	<b>7 647 549</b>
<i>Dont</i> Liaison Boulevard Charles Arnould - Avenue d'Epervay	4 307 000
<i>Dont</i> RD944 - Saint Léonard - Cernay - Fonds de concours	1 537 000
<i>Dont</i> Echangeur des Coïdes - A26 / Tondeurs - Fonds de concours	1 200 000
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>2 401 344</b>
Eclairage public - Remplacement des ballons fluorescents	2 401 344
<b>MAITRISE DE L'ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES</b>	<b>2 518 012</b>
<i>Dont</i> zone humide des eaux vannes – AZHUREV	1 469 592
<b>HABITAT</b>	<b>13 052 383</b>
Délégation des aides à la pierre	5 035 651
Accession à la propriété	6 410 263
Amélioration de l'habitat (OPAH)	1 606 469
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>36 262 220</b>
<i>Dont</i> PNRU 1 - Eclairage et pluvial	6 375 445
<i>Dont</i> PNRU 1 - Quartier Orgeval – Voirie	1 391 000
<i>Dont</i> PNRU 1 - Quartier Wilson – Voirie	1 134 472
<i>Dont</i> PNRU 1 - Quartier des Epinettes – Voirie	3 484 532
<i>Dont</i> Etudes PNRU 1 et 2	1 238 281
<i>Dont</i> PNRU2 - Voirie éclairage et pluvial	21 949 500
<b>TRANSPORTS</b>	<b>3 914 578</b>
<i>Dont</i> LGV Est Européenne (phase 2) - Fonds de concours	3 303 986
<b>POLE D'ECHANGES MULTIMODAL</b>	<b>1 151 648</b>
<i>Dont</i> Pôle d'échanges multimodal -Etudes- Reims	958 905
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<b>21 202 777</b>
<i>Dont</i> Sciences Po - Création d'un campus universitaire	12 832 932
<i>Dont</i> Equipements de recherche	940 000
<i>Dont</i> Campus 3.0	5 895 843
	<b>1 378 498</b>

<b>AMENAGEMENT NUMERIQUE</b>	
Jupiter - Construction du réseau haut débit	1 378 498
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>2 855 685</b>
Dont Points noirs du bruit	2 640 163
<b>COMPLEXE AQUALUDIQUE</b>	<b>1 215 408</b>
Complexe aqualudique	1 215 408

**Au titre de l'année 2017, les crédits de paiements inscrits au budget primitif s'élèvent à 78,8 M€ et sont répartis de la manière suivante :**

**Investissement courant (crédits de paiement 2017) : 44 376 959 €**

Environnement et cadre de vie :	559 350 €
Eclairage public (ex RM) :	4 000 000 €
Enseignement supérieur et développement économique :	264 233 €
Eaux pluviales et lutte contre l'incendie :	5 381 389 €
Patrimoine de la collectivité :	3 483 800 €
Voirie intercommunale (ex EPCI) :	940 000 €
Moyens généraux :	2 468 400 €
Voirie - Périmètre Ville de Reims :	13 080 600 €
Voirie (hors Reims) et éclairage public (hors RM) :	12 000 000 €
Affaires scolaires et petite enfance :	2 199 187 €

**Investissement de projet (crédits de paiement 2017) : 34 492 648 €**

Parmi les 71 autorisations de programmes ouvertes, on peut citer les opérations ci-dessous (liste non exhaustive) pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus en 2017 :

Coulée verte :	1 100 000 €
Port Colbert – Etudes et aménagement – acquisitions :	240 000 €
Abords de la basilique Saint Rémi :	500 000 €
Remplacement des ballons fluorescents :	800 000 €
Frange Sud – Etudes et Travaux :	760 000 €
Accession à la propriété :	1 000 000 €
Aides à la pierre :	830 870 €
OPAH :	355 000 €
Convention avec URCA (équipement de laboratoire) :	150 000 €
Zone humide des eaux vannes AZHUREV :	1 400 000 €
Points noirs du bruit :	200 000 €
PNRU I : éclairage et pluvial :	1 654 054 €
PNRU I – voirie :	3 133 850 €

PNRU II – voirie, éclairage, pluvial :	600 000 €
LGV Est phase 2 –fonds de concours :	1 737 353 €
Pôle d'échange multimodal Reims – études et aménagements :	1 024 000 €
Sciences po – campus universitaire :	9 672 648 €
Equipements de recherche :	490 000 €
Réseau JUPITER – construction du réseau haut débit :	235 000 €
Rivière de la Suipe – travaux entretien :	124 022 €
Complexe aqualudique :	965 000 €
Eglises de Lhéry et Jonquery – restauration clos et couvert :	602 000 €
Relocalisation Office de Tourisme Fismes Ardre et Vesle :	302 000 €
Lavannes – travaux école suite à sinistre :	370 000 €
Ecueil – construction d'un groupe scolaire :	291 785 €
Auménancourt – extension du pôle scolaire :	400 000 €
Verzy – regroupement des écoles maternelle et élémentaire :	170 000 €
Dontrien – construction d'un pôle scolaire :	400 000 €
Brimont – construction de classes école élémentaire :	302 400 €
Courcy – extension de la garderie/cantine :	400 000 €
Verzy – construction d'une crèche intercommunale :	250 000 €
Saint Thierry – construction d'une garderie/cantine :	300 960 €

A titre d'illustration, seront présentées ci-dessous certaines des autorisations de programme ouvertes ayant des incidences budgétaires en 2017, la totalité des autorisations de programme ouvertes figurant en annexe IV du budget primitif.

## A. Enseignement supérieur

### **Campus 3.0 (ex RM)**

Le projet **Campus 3.0** a pour objectif d'accompagner par un volet immobilier ambitieux mais réaliste, la pérennisation de l'URCA comme université à part entière et marqueur indispensable du pôle d'équilibre que constitue la communauté urbaine du Grand Reims à proximité de Paris.

Ce projet doit accompagner les pôles d'excellence (agro ressources, calcul intensif, santé) et respecter les demandes de rationalisation de l'Etat.

Cette autorisation de programme, ouverte à hauteur de 5,9 M€, se poursuivra en 2017, avec 100 K€ de crédits de paiement.

### **Équipements de recherche (ex RM)**

Le soutien de la Communauté urbaine à la recherche se traduit par une autorisation de programme « **équipements de recherche** » et se concrétisera par 490 000 € de CP en 2017.

Ce soutien se traduit par deux actions :

- une participation financière à l'acquisition d'un nanotomographe à rayons X au bénéfice de CentraleSupélec, installé dans les locaux du Centre Européen de Biotechnologie et de Bioéconomie (CEBB), afin d'y développer un centre R&D dédié aux matériaux biosourcés,
- le soutien de la collectivité à l'achat d'un supercalculateur ROMEO nouvelle génération pour l'URCA dans le cadre du projet de plateforme de l'excellence PFEXCEL-ROMEO du volet Recherche & innovation du Contrat de plan Etat-Région (CPER). Il s'agit d'un co-financement URCA, Etat et Région dans le cadre du CPER et du FEDER. La participation de la communauté urbaine interviendra en 2017 (250 000 €) et 2018 (250 000 €).

### **Création d'un campus universitaire Sciences Po (ex VDR)**

Dans le cadre du transfert des compétences liées à l'enseignement supérieur, la **création d'un campus universitaire Sciences Po** est désormais prise en charge par la communauté urbaine. Une AP de 12,8 M€ est ouverte, dont 9,6 M€ de crédits de paiement en 2017. Il s'agira notamment cette année de construire un bâtiment neuf destiné à abriter un amphithéâtre de 600 places et des locaux d'enseignements non intégrés dans les bâtiments existants.

## **B. Développement économique et aménagement des espaces publics**

### **Projet Urbain Reims Grand Centre et complexe aqualudique (ex RM)**

La communauté urbaine du Grand Reims accompagne, **au titre de ses compétences (voirie et réseaux), la ville de Reims dans son projet urbain « Reims Grand Centre ».**

Ce projet doit renforcer la vocation métropolitaine de Reims en accueillant deux équipements majeurs sur le site de l'ancienne friche ferroviaire Sernam : le complexe aqualudique et la grande salle événementielle, cette dernière relevant de la ville de Reims.

**Ces deux équipements, qui ouvriront en 2020,** bénéficieront directement à l'ensemble des habitants du territoire du Grand Reims qui les fréquenteront mais aussi à l'ensemble du territoire, qui verra son attractivité renforcée par l'organisation d'événements majeurs d'envergure nationale ou européenne.

**Projet porté par la communauté urbaine**, le complexe aqualudique comprendra, au minimum, un bassin de compétition de 50 m, 10 lignes d'eau, un bassin d'activités de 250 m<sup>2</sup> pour l'apprentissage, des bassins ludiques, un bassin nordique, des aménagements extérieurs pour la détente, un espace bien être et une aire de glace ludique de 800 m<sup>2</sup>. Cet équipement accueillera des scolaires, les associations sportives, des compétitions et du public.

La procédure de délégation de service public est en cours pour le choix du délégataire en vue d'une livraison de l'équipement en 2020.

**965 K€ ont été inscrits en 2017**, notamment pour indemniser les candidats non retenus et financer les études nécessaires au projet.

A proximité, il est prévu un pôle d'échanges multimodal poursuivant les objectifs suivants :

- constituer une véritable porte d'entrée du territoire,
- déménager la gare routière Saint-Symphorien sur le site de tri postal,
- développer l'intermodalité sur le site du pôle d'échanges multimodal par une meilleure organisation et identification des usages actuels ainsi que l'intégration de nouveaux services,
- conforter et développer son accessibilité tous modes de déplacements et notamment son intégration au projet urbain Reims Grand Centre.

L'autorisation de programme « Projet Urbain Reims Grand Centre », ouverte pour un montant total de 18,5 M€, consacrera 165 K€ de crédits de paiement dès 2017. D'autres autorisations de programme (cf. infra), dédiées au pôle multimodal et au centre aqualudique sont reprises par la communauté urbaine.

### **Coulée Verte (ex RM)**

**L'opération d'aménagement de la Coulée Verte sera poursuivie.** La Coulée Verte constitue un réservoir naturel de biodiversité où les espaces faiblement urbanisés s'étirent entre la Vesle et le Canal. Elle s'inscrit ainsi dans la Trame Verte et Bleue régionale et dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Elle concerne 10 communes de Saint-Brice-Courcelles à Sillery.

Le budget d'investissement (900 000 € de travaux et 200 000 € d'acquisitions foncières en 2017) s'articule autour de 3 thématiques :

- Les cheminements entre Vesle et canal, avec l'objectif d'assurer leur continuité. En 2017, des aménagements en bord de Vesle dans le secteur du Chapitre à St Brice-Courcelles ou entre Vesle et canal sur les communes de St Léonard et Sillery peuvent notamment être cités,
- Les parcs et les équipements sportifs, dans l'objectif de poursuivre leur développement tout en respectant la qualité biologique des lieux. En 2017, peut en particulier être notée la finalisation de l'aménagement du parc de la Roseraie sur Reims,

- L'amélioration des services à la population : l'année 2017 verra l'amélioration de la signalétique sur l'espace Coulée Verte, avec en particulier la mise en place d'un jalonnement pour 4 boucles aventures de 2 à 10 km environ, favorisant la pratique du sport loisirs, des balades familiales et la découverte d'espaces aménagés peu connus des habitants comme le parc nature de la Cerisaie, trait de liaison entre Reims et Cormontreuil.

### **Frange Sud (ex RM)**

Des crédits à hauteur de 0,7 M€ seront réservés au financement, en 2017, des études et travaux de la Frange Sud.

Ce projet vise à étudier la desserte en voirie et réseaux des secteurs ouverts à urbanisation, sur les communes de Champfleury, Bezannes et Villers-aux-Noëuds. Il doit permettre de proposer des solutions d'amélioration de la desserte routière en sortie de la ZAC de Bezannes (dont Clinique Courlancy), et de réaménagement, en partie, de l'Avenue de Champagne sur les points noirs de circulation (rond-point de Champagne, rond-point de la Chaufferie, rond-point de Champfleury).

Le projet a par ailleurs pour objectifs de définir des orientations économiques et urbaines pour le développement de ces secteurs ouverts à urbanisation, dans une perspective globale, et d'assurer le suivi des projets privés de construction et d'aménagement.

### **Planification territoriale**

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'exercice de la compétence « plan local d'urbanisme ou document d'urbanisme en tenant lieu » est transféré à la communauté urbaine du Grand Reims** et ne permet plus aux communes de poursuivre elles-mêmes les procédures d'élaboration ou d'évolution de leurs documents d'urbanisme.

**Le projet « Planification territoriale », doté de 0,7 M€ en 2017, consiste dans la poursuite et l'achèvement :**

- des procédures d'élaboration et d'évolution des PLU et des documents d'urbanisme (POS, PLU, carte communale) en tenant lieu,
- et/ou des démarches urbanistiques comme la création d'Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), de Site Patrimonial Remarquable (SPR), de Règlement Local de Publicité (RLP)...

Ce projet a également pour objectif de rechercher la cohérence de la planification locale dans le cadre de la mise en œuvre des orientations définies par le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Rémoise et l'articulation avec les plans thématiques (PLH, PDU ...).

### **Quartier Port Colbert (ex RM)**

Porte d'entrée Ouest de Reims, en limite communale avec Saint Brice Courcelles et Tinquieux, le quartier Port Colbert bénéficie d'une position stratégique à l'articulation des espaces de loisirs de la Coulée Verte et du centre d'affaires Clairmarais.

Traversé par de grandes infrastructures (canal, voie ferrée,...), ce territoire de près de 200 hectares se trouve enclavé et souffre d'une image négative par son caractère hétérogène (emprises industrielles, habitations éparses, jardins familiaux), amplifié par le départ, depuis 2011, d'industries de renom comme les Magasins Généraux et les Verreries Mécaniques.

Propriétaire de 22 hectares de friches industrielles et d'une trentaine d'hectares sur le secteur du Bois d'amour, la collectivité a souhaité engager des études afin de définir un projet d'aménagement sur le long terme, tout en permettant l'émergence d'opérations à court terme donnant les conditions de mutabilité du site.

Des crédits à hauteur de 0,24 M€ ont été prévus à cet effet au budget 2017.

### **Abords de la Basilique Saint Remi (ex RM)**

L'opération « Abords de la Basilique Saint Remi » à Reims est menée conjointement avec la ville de Reims en fonction de la répartition des compétences respectives.

En raison de son positionnement en secteur AVAP (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) et de son classement au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le projet s'est construit de concert avec l'architecte des bâtiments France et le conservateur régional des monuments historiques.

Ce projet respectera ses grands principes d'aménagements qui sont de redresser la rue Saint-Julien, de réorganiser le stationnement des voitures et la dépose des touristes. Il s'agira en quelque sorte de réintégrer les abords de la basilique dans leur environnement urbain et d'être en cohérence avec les usages des lieux.

Pour ce qui concerne les seules compétences de la communauté urbaine du Grand Reims, une autorisation de programme de 3,2 M€ est ouverte, déclinée pour 0,5 M€ de crédits dès 2017.

### C. Voirie et Eclairage Public

**Jusqu'en 2016, la compétence voirie était exercée au niveau intercommunal pour les voiries d'intérêt communautaire et au niveau communal pour les autres.**

La compétence « éclairage public » était exercée au niveau intercommunal sur le territoire de l'ex Reims Métropole et au niveau communal pour les autres communes.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017**, ces deux compétences sont exercées intégralement par la communauté urbaine du Grand Reims.

Dans le cadre du travail conduit en 2016 sur l'évaluation des transferts de charges, **une capacité d'investissement de 12 M€ a été arrêtée au titre de l'investissement** en matière de voirie et d'éclairage public dans l'ensemble des communes en dehors de la Ville de Reims.

Les projets des communes ont fait l'objet d'un recensement et d'un échange lors des conférences de territoire réunies au mois de février 2017 consacrées à la programmation de voirie.

**Pour la Ville de Reims, l'enveloppe annuelle s'élève à 17 M€ :**

	<b>CP 2017</b>
Investissement courant	13 080 600
PNRU1 - Orgeval	600 000
PNRU1 - Wilson	340 000
PNRU1 - Epinettes	1 503 550
PNRU1 - Croix Rouge	418 500
PNRU2 - Croix Rouge	440 000
Pôle d'échange multimodal (travaux côté Clairmarais)	100 000
Abords Basilique ST Remi (Rue St Julien)	500 000
<b>TOTAL</b>	<b>16 982 650</b>



## **D. Eau Pluviale**

**En matière d'eau pluviale**, tout comme pour la voirie et l'éclairage public, la compétence était exercée jusqu'en 2016, selon les compétences transférées, soit dans les EPCI compétents, soit dans les communes.

Au regard de la compilation des opérations déjà engagées en 2016 et des projets envisagés, 5,4 M€ sont inscrits au budget principal 2017 au titre de l'investissement courant.

Suite au recensement des projets de travaux, le conseil d'orientation de l'eau du mois de février 2017 a pu se saisir de la programmation des investissements.

Par ailleurs, 1,4 M€ seront dédiés au projet AZHUREV (Aménagement d'une Zone Humide à Reims pour l'Épuration et le Vivant) visant à apporter un traitement de finition par temps sec, un traitement des eaux pluviales sur tous les paramètres classiques des rejets urbains par temps de pluie et à créer un habitat de valeur pour la faune et la flore en milieu humide.

## **E. Habitat et Politique de la Ville**

**L'amélioration de l'habitat et la politique de la ville constituent une compétence majeure de la communauté urbaine du Grand Reims.**

La convention de **délégation des aides à la pierre** a été renouvelée pour la période 2013-2018, et signée le 31 juillet 2013. Elle constitue un outil majeur de développement et un axe fort du PLH 2012-2017, prolongé jusqu'en 2019. Elle vise, d'une part le développement, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements sociaux, d'autre part la requalification du parc privé ancien, des copropriétés et la production d'une offre en logements à loyers maîtrisés. 0,8 M€ sont inscrits au BP 2017 à ce titre.

Le dispositif **d'accession aidée à la propriété**, doté de 1 M€ de crédits de paiement en 2017, vise les ménages primo-accédants (action inscrite au PLH), pour l'achat d'un bien issu de la vente HLM ou d'un logement neuf labellisé sur le territoire de l'ex Reims Métropole compte tenu des spécificités de celui-ci.

Il s'agit de compléter la stratégie résidentielle en favorisant pour les ménages modestes l'accession à la propriété, qui est un outil de développement d'une stratégie résidentielle attractive et équilibrée, notamment vis-à-vis de la prégnance du parc social sur le cœur urbain.

## **Programmes nationaux de renouvellement urbain I et II**

**Les opérations de renouvellement urbain de la 1ère convention (PNRU I) se finalisent avec principalement deux opérations :**

- l'aménagement des abords du complexe Georges Hébert à Orgeval,
- l'aménagement du secteur Sainte-Thérèse dans le quartier des Epinettes (aménagement de nouveaux espaces publics en lien avec un programme de logements individuels en accession et la construction d'une nouvelle maison de quartier).

Pour la communauté urbaine, les crédits affectés au PNRU I sont répartis en 5 autorisations de programme, qui avaient été ouvertes soit par l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole au titre de ses compétences (eaux pluviales, éclairage public) soit par la Ville de Reims (voirie).

**La ventilation des crédits est donc, pour 2017, la suivante :**

- AP ouverte par l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole (éclairage public, eaux pluviales), pour tous les quartiers du PNRU I : 1,65 M€,
- AP ouverte par la Ville de Reims (voirie), pour le quartier Orgeval : 0,75 M€,
- AP ouverte par la Ville de Reims (voirie), pour le quartier Wilson : 0,35 M€,
- AP ouverte par la Ville de Reims (voirie), pour le quartier des Epinettes : 1,56 M€,
- AP ouverte par la Ville de Reims (voirie), pour le quartier Croix-Rouge : 0,46 M€.

**Le nouveau programme de renouvellement urbain (PRU II) de la communauté urbaine du Grand Reims porte sur quatre quartiers rémois : Croix-Rouge et Orgeval (d'intérêt national), Europe et Châtillons (d'intérêt régional).**

Le protocole de préfiguration du PRU II, regroupant le financement de l'ingénierie, du programme d'études et des premiers travaux, a été signé le 23 décembre 2016. L'année 2017 sera mobilisée pour affiner les projets urbains et rédiger les nouvelles conventions de renouvellement urbain.

En termes de travaux, la communauté urbaine ne sera sollicitée que pour une opération d'aménagement des espaces publics, rue Raoul Dufy à Croix-du-Sud. Cette opération est réalisée en anticipation d'un programme de travaux plus conséquent, en accompagnement des réhabilitations d'un bailleur. Sa réalisation en 2017 est importante pour des questions de sécurisation des cheminements piétons et de fluidité de la circulation. Cet aménagement permettra la création de nouvelles places de stationnement.

Une autorisation de programme unique, regroupant l'ensemble des compétences de la communauté urbaine du budget principal mobilisées dans cette opération (éclairage public, eaux pluviales, voirie) a été ouverte à hauteur de 21,9 M€. 0,6 M€ seront engagés dès 2017.

## **F. Patrimoine**

### **Office du Tourisme de Fismes**

L'Office du Tourisme de Fismes et de sa région est actuellement logé dans des locaux municipaux, qui ne donnent plus satisfaction en termes d'espace, de visibilité et d'attractivité.

Aussi, un projet de relocalisation de cet Office de Tourisme a été initié par la Ville de Fismes, repris par la communauté urbaine dans le cadre de sa compétence.

Suite à la récente désaffectation du centre de secours situé rue des Conclusions, en proximité immédiate du centre-ville, il a été retenu de rénover cet établissement pour accueillir les nouveaux locaux de l'Office du Tourisme. L'opération consiste en une rénovation totale d'un bâtiment existant, de 170 m<sup>2</sup> de surface au sol.

Le montant total des travaux est fixé à 0,3 M€.

### **Églises de Lhéry et Jonquery**

**Une autorisation de programme, ouverte à hauteur de 0,942 M€, est destinée aux travaux de restauration des églises de Lhéry et Jonquery, dans la continuité des engagements pris par le conseil communautaire de l'ancienne Communauté de communes Ardre et Chatillonnais. Pour 2017, 0,6 M€ seront investis dans cette opération.**

Au terme des travaux, les deux édifices seront restitués aux communes concernées.

## **G. Affaires scolaires et petite enfance**

### **École de Lavannes**

Le 26 juillet dernier, un incendie est survenu à l'école de Lavannes alors que des travaux étaient en cours. Des modulaires ont été installés à proximité de la salle des fêtes de Lavannes où les élèves sont aujourd'hui accueillis jusqu'à la réhabilitation de l'école sinistrée. Un maître d'œuvre a depuis été retenu pour les travaux de reconstruction et de mise aux normes du bâtiment scolaire.

Il s'agira de restaurer, en 2017, les locaux incendiés, de réaliser les travaux d'accessibilité et de rénover les autres locaux. Le montant total des travaux s'élèvera à 0,37 M€.

### **Restaurant scolaire à Fismes**

La fréquentation de la restauration scolaire étant en constante augmentation depuis plusieurs années à Fismes, le nombre maximum de repas journaliers atteint 321 et est proche du seuil de saturation. Au regard des projections d'évolution de la population, le besoin en nombre de repas supplémentaires a été estimé à 320, soit un minimum de 160 places, pour 2018.

**Une autorisation de programme pour la construction d'un restaurant scolaire à Fismes est ouverte à hauteur de 1,5 M€, dont 40 K€ de crédits de paiement en 2017 pour la réalisation des études préalables.**

### **Regroupement scolaire Jonchery-sur-Vesle / Vandeuil (pôle Fismes, Ardre et Vesle)**

Afin de rationaliser les équipements scolaires, il est prévu de fusionner l'école maternelle de Jonchery-sur-Vesle avec l'école primaire de Vandeuil.

Parallèlement, la carte scolaire devra être modifiée afin que :

- Les élèves de maternelle de Jonchery-sur-Vesle, Pévy et Ventelay soient scolarisés sur le groupe de Vandeuil avec les élèves de maternelle déjà présents (des communes de Vandeuil, Prouilly et Montigny),
- Les élèves de primaire initialement scolarisés à Vandeuil (élèves de Vandeuil, Prouilly et Montigny) soient scolarisés à l'école élémentaire de Jonchery-sur-Vesle.

Cette opération s'accompagnera de la restitution de l'école maternelle de Jonchery-sur-Vesle à la commune.

**Une autorisation de programme de 0,2 M€ a été ouverte, dont 50 K€ de crédits de paiement en 2017 et 0,15 M€ en 2018.**

### **Construction d'un pôle scolaire à Dontrien (pôle Rives de Suippe)**

Il est prévu de construire un groupe scolaire à Dontrien, afin de regrouper l'école maternelle de Saint-Hilaire-le-Petit et l'école élémentaire de Dontrien, permettant ainsi d'accueillir les élèves de Saint-Souplet-sur-Py, aujourd'hui scolarisés en dehors de la Communauté urbaine.

Ce projet, d'une surface de 1 260 m<sup>2</sup>, a été initié dès 2016 et les travaux devraient commencer au second semestre 2017.

**Une autorisation de programme a été ouverte, à hauteur de 2,4 M€ et 0,4 M€ seront inscrits dès 2017.**

### **Nouveau pôle scolaire sur le pôle territorial de Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims**

Dans le pôle territorial de Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims, il est prévu de construire un nouveau groupe scolaire, dédié aux enfants des communes de Trépail, Billy le Grand, Vaudemange et les Petites Loges. L'étude d'implantation étant en cours, les travaux devraient commencer en 2018, pour se finaliser en 2019.

**Une autorisation de programme est ouverte, à hauteur de 2,1 M€. 30 K€ sont réservés au budget 2017 pour cette opération.**

### **Extension du pôle scolaire d'Auménancourt (pôle Vallée de Suippe)**

L'équipement scolaire construit à Auménancourt en 2002/2003 est aujourd'hui trop petit notamment au niveau périscolaire. Il est donc prévu de réaliser 2 salles d'activités périscolaires, une salle polyvalente, une extension de la restauration scolaire et l'isolation phonique du restaurant existant.

Une tranche optionnelle pour une classe supplémentaire en maternelle est envisagée. Les travaux, qui débuteront en juin 2017, seraient réalisés par phase pour une livraison prévue pour la rentrée scolaire 2018.

**Le montant total de l'opération est fixé à 0,92 M€, 0,4 M€ étant inscrits en crédits de paiement au budget 2017.**

### **Construction d'un groupe de scolaire à Ecueil (pôle Champagne Vesle)**

Le projet de construction d'un groupe scolaire à Ecueil avait été engagé par l'ex Communauté de communes Champagne Vesle. Cette dernière avait ouvert une AP.

**S'élevant à 6,2 M€, elle prévoit une ouverture de crédits de paiement de 0,29 M€ en 2017.**

### **Réhabilitation de la crèche de Warmeriville (pôle Vallée de Suippe)**

Equipement composé de 2 parties, l'une ancienne et l'autre plus récente, la crèche Graines de malice, à Warmeriville, nécessite une réhabilitation importante pour en améliorer la fonctionnalité et la mise aux normes (AD'AP).

**L'opération, qui s'étalera sur 2017 et 2018, bénéficiera d'une autorisation de programme ouverte à hauteur de 0,53 M€. 50 K€ seront inscrits au budget 2017.**

### **Construction d'une crèche intercommunale à Verzy (pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims)**

A Verzy, il est prévu de construire et d'équiper un bâtiment dédié à l'hébergement de la crèche associative Sucre d'orge, pouvant accueillir jusqu'à 32 enfants.

**Une autorisation de programme, ouverte à hauteur de 0,76 M€, permettra d'affecter 0,25 M€ de crédits de paiement dès 2017.**

**En plus de ces projets ciblés, une enveloppe financière de 2,2 M€ est prévue afin de financer le solde d'opérations lancées dans les communautés de communes et pourvoir aux besoins d'investissements récurrents dans les écoles du territoire.**

## Partie 3 – Le budget des ordures ménagères

Le budget annexe des ordures ménagères retrace l'ensemble des recettes et des dépenses lié à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Il regroupe l'ancien budget annexe des ordures ménagères de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole, le budget des ex syndicats SYCODEC et SYCOMORE.

### *Equilibre général de la section de fonctionnement*

Budget OM	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	35 836 700
Dépenses réelles de fonctionnement	34 492 700
Épargne brute	1 344 000
Remboursement de capital	496 000
Épargne nette	848 000

## I. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 35,84 M€.

Budget OM - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
013 - Atténuation de charges	124 400
70 - Produits des services	2 221 644
73 - Impôts et Taxes	24 140 000
74 - Dotations et participations	3 984 060
75 - Autres produits de gestion courante	5 353 400
Total recettes de gestion courante	35 823 504
77 - Produits exceptionnels	13 196
Total recettes réelles de fonctionnement	35 836 700
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	116 000
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>35 952 700</b>

### Chapitre 70 – Produits des services

Les produits des services s'établissent à 2,2 M€ et sont constitués principalement :

- des ventes de matériaux issus du tri sélectif (reprise des plastiques, des journaux, du verre, des emballages ménagers recyclables ...) à hauteur de 1,7 M€,
- des remboursements de frais par les autres budgets (343 K€).

## Chapitre 73 – Impôts et taxes

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente la principale recette du budget (2/3 des recettes) **avec 24,14 M€.**

**Le taux de TEOM unique sur l'ensemble du territoire est de 7,08 %.**

On rappellera en outre que la mise en place de la TEOM sur l'ensemble du territoire ainsi que la fixation de son taux sont intégrés dans le processus de neutralisation fiscale de sorte que la TEOM de la communauté urbaine n'aura pas d'impact – à la hausse ou à la baisse – sur la pression fiscale pour les ménages.

## Chapitre 74 – Dotations et participations

**Les dotations et participations s'élèvent à 3,98 M€**

**Elles comprennent diverses subventions liées à la collecte sélective dont :**

- la subvention d'ADELPHE pour le soutien au tri sélectif (2,3 M€),
- la subvention d'ECOFOLIO pour le soutien à la collecte des imprimés (0,2 M€),
- les participations versées par les éco-organismes afférentes à l'activité des pôles déchet est (600 000 €) et ouest (620 000 €).

## Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

**Les recettes du chapitre 75 concernent :**

- La participation du budget principal qui atteint 5,1 M€. Il ne s'agit là que d'une inscription comptable nécessaire à l'équilibre du budget mais qui ne sera pas réalisée compte tenu de l'excédent accumulé sur ce budget. **Elle sera supprimée lors de la première décision modificative qui reprendra le résultat positif des anciens budgets des ex syndicats SYDODEC et SYCOMORE et de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole,**
- L'intéressement sur les ventes de chaleurs de l'usine d'incinération des ordures ménagères (0,25 M€).



## II. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 34,49 M€.

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	29 245 520
012 - Charges de personnel	5 102 021
65 - Charges de gestion courante	28 100
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>34 375 641</b>
66 - Charges financières	80 000
67 - Charges exceptionnelles	33 050
022 - Dépenses imprévues	4 009
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>34 492 700</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 460 000
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 460 000</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>35 952 700</b>

### Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général dont</b>	<b>29 245 520</b>
Contrats de prestations de services	25 374 500
Honoraires	153 200
Remboursements de frais au budget principal	464 872

Les charges à caractère général restent stables et s'élèvent à 29,24 M€.

Les contrats de prestations de services concentrent la grande majorité des crédits de fonctionnement du budget, pour un montant total de 25,37 M€ :

- 1,2 M€ pour les ex-SYCODEC et SYCOMORE, au titre essentiellement d'activité de traitement (bois, déchets verts, déchets dangereux),
- 21,24 M€ au titre du territoire de l'ex RM notamment :
  - La collecte des OM : 6,68 M€,
  - La collecte des déchets recyclables : 2,07 M€,
  - L'incinération des OM : 6,85 M€,
  - L'exploitation du centre TRIVALFER : 2,05 M€,
  - L'exploitation des déchetteries : 1,85 M€,
- 2,93 M€ pour la participation au SYVALOM.

La construction du budget pour les contrats de prestations de services repose sur les hypothèses suivantes :

- révision des marchés de 1,5 %,
- stabilité des tonnages en matière d'ordures ménagères,
- évolution du tri de 3 à 4 %.

Les honoraires s'élèvent à 153 200 €.

## Chapitre 012 - Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 5,1 M€.

### III. Les recettes d'investissement

Budget OM - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	716 000
23 - Immobilisations en cours	191 000
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>907 000</b>
10 - Dotations et fonds divers	342 000
165 - Dépôts et cautionnements reçus	11 000
27 - Autres immobilisations financières	5 000
024 - Produits des cessions d'immobilisations	170 000
<b>Total recettes financières</b>	<b>528 000</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 460 000
041 - Opérations patrimoniales	2 000
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 897 000</b>

Les recettes réelles d'investissement comprennent tout d'abord 342 K€ au titre du FCTVA (chapitre 10).

Il est à noter en outre une recette exceptionnelle sur cet exercice de 170 K€ (chapitre 23) liée au remboursement des travaux effectués par la société, suite au contentieux sur la déchetterie de Saint Brice Courcelles.

Enfin, une recette d'emprunts de 716 000 € est inscrite.

A ce titre, on rappellera que l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2017 atteint sur ce budget 2 380 528 €. Cet encours résulte de la seule reprise de la dette du SYCODEC et du SYCOMORE.

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- 97,5 % de l'encours est aujourd'hui constitué d'emprunt à taux fixe,
- la totalité de l'encours est classée A1 sur la charte Gissler attestant de la présence exclusive d'emprunt à taux fixe ou à taux variable classique,
- le taux moyen de la dette atteint 2,30 % sur ce budget.

L'analyse de la répartition de l'encours par prêteur permet de mettre en exergue la présence de deux prêteurs : le groupe Crédit Agricole (52,7%) et le groupe Caisse d'Epargne (47,3%).

Cette dette devrait générer des frais financiers à hauteur de 80 000 € en 2017 alors que le montant du remboursement en capital atteindra 496 000 €.

## IV. Les dépenses d'investissement

**En 2017, la communauté urbaine du Grand Reims investira près de 2,2 M€.**

L'autorisation de programme d'investissement courant a été portée à 11,06 M€ pour la durée restante du mandat.

**A côté des crédits nécessaires à l'acquisition de matériels informatiques (18 K€) et à l'entretien des bâtiments dédiés aux services (135 K€), cette autorisation d'investissement courant servira à poursuivre les programmes d'investissement lancés notamment :**

- poursuivre le renouvellement et le remplacement des bacs, des composteurs et des conteneurs aériens à verre (425 K€ pour les pôles Centre, Est et Ouest),
- réaliser les aménagements de voirie pour la collecte des déchets (100 K€) et les études et les travaux sur la déchetterie de Saint Brice Courcelles (115 K€).

**Par ailleurs, le programme de conteneurs enterrés**, qui limite les risques de détérioration et permet une baisse des charges locatives (suppression du lavage des bacs roulants, fin des prestations de sortie supportées par les bailleurs sociaux et répercutées sur les locataires) sera poursuivi à hauteur de 100 K€ en 2017.

**Enfin, 550 K€ seront affectés à l'acquisition de véhicules (de service ou de collecte) notamment :**

- pour le pôle Est, renouvellement d'un camion ampliroll pour la collecte des bennes des déchetteries et achat d'un véhicule de suivi de collecte,
- pour le pôle Ouest : paiement de 2 bennes acquises en 2016, et renouvellement de 2 bennes conformément au programme de renouvellement des camions initié en 2009.

## Partie 4 – Le budget des transports publics de personnes

Le budget annexe des transports publics retrace l'ensemble des recettes et des dépenses lié au transport public de personnes.

Il intègre notamment les mouvements financiers liés aux délégations de service public de transport urbain (CITURA) et au transport de personnes à mobilité réduite (TREMA).

### *Equilibre général de la section de fonctionnement*

Budget Transports	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	59 565 900
Dépenses réelles de fonctionnement	58 843 900
Épargne brute	722 000
Remboursement de capital	0
Épargne nette	722 000

### I. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 59,57 M€.

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
013 - Atténuation de charges	0
70 - Produits des services	221 056
73 - Impôts et Taxes	39 400 000
74 - Dotations et participations	19 940 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 840
Total recettes de gestion courante	59 562 896
77 - Produits exceptionnels	3 004
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0
Total recettes réelles de fonctionnement	59 565 900
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	258 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	258 000
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>59 823 900</b>

D'un montant de 221 K€, les recettes du **chapitre 70** correspondent principalement :

- au remboursement par le concessionnaire de frais tels que le vidage des poubelles des stations de tramway et des arrêts de bus réalisés par la communauté urbaine (en vertu de l'avenant n° 11 au contrat de concession) à hauteur de 40 K€,
- au recouvrement de la TEOM pour le dépôt des autobus et le centre de maintenance du tramway (20 K€),
- au remboursement de frais par les autres budgets (161 K€).

**Le chapitre 73** retrace le produit du versement transport (VT), qui s'élève à 39,4 M€. Le versement transport est dû par les entreprises de plus de 11 salariés (taux appliqué sur la masse salariale de l'entreprise).

**Le produit du versement transport prend en compte :**

- un taux de 1,8 %,
- un lissage sur 12 années du taux de 1,8 % pour les communes hors ex-RM ;  
En effet, le conseil communautaire a souhaité retenir la durée maximale de lissage permise par le droit afin de limiter les effets de son extension à l'ensemble du territoire pour les entreprises concernées.

<b>Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
<b>Chapitre 74 - Dotations et participations <i>dont</i></b>	<b>19 940 000</b>
Subvention de la Région au projet Tramway	2 500 000
Participation d'équilibre du budget Principal	16 300 000
Participation du budget Principal au titre de la loi SRU	1 000 000

**Le chapitre 74** s'établit à 19,94 M€ au BP 2017. Ces recettes se composent principalement de :

- la subvention de la Région (2,5 M€) ; il s'agit d'une subvention pluriannuelle attribuée au titre du tramway dont la dernière année de versement est 2019,
- la subvention du budget principal au titre de la loi SRU (1 M€). Ce montant correspond à la compensation financière des réductions tarifaires reconnues aux personnes bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire,
- de la subvention d'équilibre du budget principal (16,3 M€).

## II. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 58,84 M€.

Budget Transports - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	988 448
012 - Charges de personnel	251 498
014 - Atténuations de produits	1 327 519
65 - Charges de gestion courante	56 255 250
Total dépenses de gestion courante	58 822 715
67 - Charges exceptionnelles	17 200
022 - Dépenses imprévues	3 985
Total dépenses réelles de fonctionnement	58 843 900
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	980 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	980 000
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>59 823 900</b>

Le chapitre 011 affiche des dépenses à près de 990 K€. Elles concernent principalement :

- les honoraires versés à hauteur de 302 K€, notamment pour l'assistance et les audits technique, juridique et financier, pour les expertises sécurité sur la ligne du tramway ou pour la démarche qualité,
- le remboursement de frais aux autres budgets pour 282 K€,
- la taxe foncière et la TEOM pour le centre de maintenance du tramway et le dépôt des autobus pour 142 K€,
- les dépenses liées au réseau de transport (marquages au sol, maintenance et renouvellement des équipements de priorité aux feux, vidage des poubelles aux stations de tramway et de bus ...) pour 150,5 K€.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) sont de l'ordre de 251 K€.

Les crédits du chapitre 014, dédiés à la restitution de la taxe du versement transport (agents logés, transportés et remboursement d'indus), s'élèvent à 1,3 M€.

Le chapitre 65 comprend la plupart des dépenses de ce budget soit 95 % de la section de fonctionnement. Il regroupe l'ensemble des subventions d'exploitation versées au concessionnaire et aux autres partenaires.

On peut noter :

- la subvention forfaitaire d'exploitation versée à MARS de 51,62 M€,
- la subvention dédiée au transport des personnes à mobilité réduite qui reste stable à hauteur de 2,4 M€,
- la subvention au titre de la loi SRU qui s'élève à 1 M€,
- la subvention dédiée aux vignettes juniors à hauteur de 300 K€,
- la subvention d'équipement versée au concessionnaire qui s'élève à 630 K€.

### III. La section d'investissement

<b>Budget Transports - Recettes d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
23 - Immobilisations en cours	10 000
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>10 000</b>
10 - Dotations et fonds divers	10 000
27 - Autres immobilisations financières	0
<b>Total recettes financières</b>	<b>10 000</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	980 000
041 - Opérations patrimoniales	5 000
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 005 000</b>

En recettes, on notera que ce budget se caractérise par l'absence d'emprunt.

En matière de dépenses, la communauté urbaine du Grand Reims investira en 2017 près de 722 K€ au titre du budget transports.

Ces travaux permettront notamment de :

- réaliser des travaux sur les couloirs de bus (233 K€),
- financer l'équipement des feux tricolores pour la priorité des bus (39 K€),
- payer l'étude « priorité des bus aux carrefours à feux » (50 K€).

## Partie 5 – Le budget de l'eau potable

Le budget annexe de l'eau retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion de l'eau potable. Il regroupe :

- les anciens budgets annexes dédiés des EPCI fusionnés (RM, CCNC, CCRS, CCBB),
- les budgets des syndicats dissous (région de Sainte Gemme, région de Verzy, région de Saint Masmès, Chenay-Merfy, Garenne, Warmeriville, Rouillat),
- les crédits afférents à l'exercice de la compétence lorsqu'elle était gérée au niveau des communes.

### Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Eau	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	22 984 500
Dépenses réelles de fonctionnement	19 183 532
Épargne brute	3 800 968
Remboursement de capital	1 821 000
Épargne nette	1 979 968

### I. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 22,98 M€.

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
013 - Atténuation de charges	0
70 - Produits des services	22 307 878
74 - Dotations et participations	285 921
75 - Autres produits de gestion courante	236 484
Total recettes de gestion courante	22 830 283
76 - Produits financiers	0
77 - Produits exceptionnels	154 217
Total recettes réelles de fonctionnement	22 984 500
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	127 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	127 000
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>23 111 500</b>



## 1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
<b>Chapitre 70 - Produits des services dont</b>	<b>22 307 878</b>
Vente d'eau aux abonnés (part proportionnelle)	13 115 977
Redevance pour pollution d'origine domestique	4 320 300
Remboursement de frais par le budget principal et les budgets annexes	2 395 185

Les produits des services devraient s'établir en 2017 à plus de 22,3 M€.

Les **ventes d'eau** représentent 13,1 M€, soit 57 % des recettes totales sur la base de tarifs inchangés. Une harmonisation de ces derniers sera toutefois nécessaire sans délai imposé.

La **redevance perçue au profit de l'agence de l'eau** Seine Normandie atteint 4,3 M€. Elle donne lieu à une dépense d'un montant équivalent.

Les **remboursements de frais** correspondent aux charges supportées par le budget annexe de l'eau (2,4 M€) et remboursées, notamment par le budget annexe de l'assainissement (2,1 M€).

Les autres postes de ce chapitre concernent notamment les locations de compteurs (824 K€), les frais d'accès au service (65 K€) et les remboursements des travaux réalisés pour le compte de tiers (382 K€).

## 2. Chapitre 74 – Dotations et participations

**Les recettes du chapitre 74 atteignent 0,29 M€. Cette inscription s'explique principalement par :**

- les opérations de coopération décentralisée, versées par l'Agence de l'Eau pour le projet PASEP II - Projet d'Amélioration du Service de l'Eau Potable (50 000 €) et par le Ministère des Affaires Etrangères (50 000 €),
- les subventions attendues au titre de l'étude Faune/Flore de l'étang d'Avaux (9 992 €) et de l'animation des captages (68 400 €),
- la reprise des subventions attendues des communes, communautés et syndicats compétentes en matière d'eau potable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (94 699 €).

### 3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes inscrites au chapitre 75 présentent 0,24 M€.

Les crédits comportent notamment les participations des agents pour les chèques restaurant ainsi que diverses recettes dont les produits du domaine pour les antennes téléphoniques situées sur les châteaux d'eau.

## II. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 19,18 M€.

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	5 846 884
012 - Charges de personnel	7 698 705
014 - Atténuations de produits	4 454 300
65 - Charges de gestion courante	394 510
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>18 394 399</b>
66 - Charges financières	350 000
67 - Charges exceptionnelles	437 919
022 - Dépenses imprévues	1 214
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>19 183 532</b>
023 - Virement à la section d'investissement	1 327 968
042 - Transferts entre sections	2 600 000
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 927 968</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>23 111 500</b>

### 1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général dont</b>	<b>5 846 884</b>
Achats d'eau	103 000
Fluides et carburants	706 400
Autres fournitures	426 408
Locaux (locations mobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	163 500
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	521 537
Redevance versée aux agences de l'eau	1 088 600
Remboursement de frais au budget principal	1 567 616

**Le chapitre 011 atteint 5,8 M€. Outre les charges liées au fonctionnement courant du service, on peut citer :**

- les redevances versées aux agences de l'eau (1,1 M€). Elles sont calculées sur les quantités d'eau consommées,
- les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget principal (1,6 M€) au profit du budget annexe de l'eau.

## 2. Chapitre 012- Charges de personnel

La masse salariale (7,7 M€) représente 40 % des dépenses de fonctionnement. Il faut toutefois les rapprocher des charges de personnel du budget annexe de l'assainissement car les liens entre ces deux budgets annexes sont étroits du fait de l'affectation des agents au sein de la même direction.

## 3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour pollution d'origine domestique versée à l'Agence de l'Eau constitue le principal poste de dépense de ce chapitre et s'établit à 4,3 M€. Ce montant correspond au produit prévisionnel intégré en recettes.

## 4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante comprennent essentiellement :

- les créances admises en non-valeur (207 K€),
- les créances éteintes (30 K€),
- la compensation tarifaire versée à la Lyonnaise des Eaux sur le prix de l'eau facturée aux usagers de la commune de Cernay-les-Reims.

## 5. Chapitre 66 – Charges financières

La dette propre du budget annexe devrait générer des frais financiers à hauteur de 260 000 € en 2017.

Sur ce budget, l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2017 atteint 15 089 896 €. Il se répartit de la façon suivante.

	dette historique EPCI et syndicats dissous	Dettes réelle transférée	Total encours
Encours propre	14 764 696	325 200	15 089 896

Cet encours résulte à la fois de la reprise de la dette des EPCI et syndicats préexistants ainsi que du transfert de la dette communale au titre des compétences transférées.

**Ses caractéristiques sont les suivantes :**

- 66,80 % de l'encours est aujourd'hui constitué d'emprunts à taux fixe,
- la totalité de l'encours est classée A1 sur la charte Gissler,
- **le taux moyen de la dette atteint 1,29 %** sur le budget de l'eau, soit un niveau sensiblement inférieur au taux moyen de la dette globale de la communauté urbaine compte tenu notamment de la surreprésentation au sein de ce budget des prêts à taux zéro de l'Agence de l'eau.

L'analyse de la répartition de l'encours par prêteur permet de mettre en exergue que la quasi-totalité de l'encours se répartit à parts égales entre 3 principaux prêteurs : la SAARLB (33,13%), l'Agence de l'eau (33,07%) et le groupe Crédit agricole (28,5%).

## 6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles atteignent 438 000 €, dont la moitié a trait aux subventions versées, dans le cadre des opérations de coopération décentralisée, au Centre international d'études sur le développement local (210 000 €).

Parmi les principaux autres postes de dépenses, on retiendra les crédits liés aux régularisations sur la régie de l'eau (titres annulés).

## III. Les recettes d'investissement

Budget Eau - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017
13 - Subventions d'investissement	1 104 665
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 164 847
23 - Immobilisations en cours	200 000
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>14 469 512</b>
165 - Dépôts et cautionnements reçus	40 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	57 520
27 - Autres immobilisations financières	5 000
<b>Total recettes financières</b>	<b>102 520</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 327 968
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 600 000
041 - Opérations patrimoniales	30 000
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>18 530 000</b>

Les recettes de subvention atteignent 1,1 M€. Le principal financeur est l'Agence de l'eau (0,61 M€).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette prévisionnelle d'emprunt de 10,18 M€. Parallèlement, le montant du remboursement en capital atteint 1,82 M€.

Au titre des recettes d'emprunt, on rappellera que les remboursements provisoires de capital représentent 2,98 M€ et s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

## IV. Les dépenses d'investissement

**En 2017, la communauté urbaine du Grand Reims investira 13,07 M€ au titre du budget eau.**

Dans le cadre de la préparation budgétaire, l'ensemble des opérations préalablement lancées dans les différents territoires, et générant des dépenses en 2017, a été recensé. Il en a été de même pour les opérations qu'il est envisagé de lancer sur l'exercice.

Ces opérations ont fait l'objet d'échanges lors du conseil d'orientation de l'eau qui s'est réuni le 27 février 2017.

Ainsi, l'autorisation de programme d'investissement courant d'entretien des réseaux d'eaux potable de l'ex communauté d'agglomération de Reims Métropole, ouverte à hauteur de 14,39 M€ pour la période 2017 à 2020, a-t-elle été majorée de 14,33 M€ pour tenir compte des besoins des autres entités.

Les dépenses d'équipement inscrites au budget serviront principalement à assurer les travaux d'entretien et de modernisation des réseaux d'eau potable, en accompagnement notamment des travaux de voirie. A côté de ces travaux, sont inscrits l'ensemble des crédits nécessaires à l'acquisition et l'entretien des équipements et bâtiments dédiés au service. L'ensemble des crédits inscrits en investissement courant s'élève à 10,46 M€.

**Parmi les opérations prévues, on peut citer :**

- les travaux sur le château d'eau de Berméricourt et celui de Brimont (secteur centre),
- la construction d'un réservoir à Warmeriville (secteur est),
- les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau adduction à Gueux (secteur ouest).

Par ailleurs, au titre de la reprise des AP des EPCI préexistants, certaines opérations ciblées sont individualisées. On citera notamment les crédits inscrits pour les travaux d'accompagnement des projets menés dans le cadre des projets de renouvellement urbain I et II (553 K€) et ceux qui seront consacrés à la poursuite du programme d'individualisation des compteurs d'eau (50 K€).

## Partie 6 – Le budget de l’assainissement

Le budget annexe de l’assainissement retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion du service public d’assainissement collectif et non collectif (SPANC).

Il regroupe :

- les anciens budgets annexes dédiés des EPCI fusionnés (RM, CCNC, CCRS, CCBB, CCAC, CCVCMR, CCCV, CCFAV),
- les budgets assainissement du SIVOM de Warmeriville

### *Equilibre général de la section de fonctionnement*

Budget Assainissement	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	27 902 000
Dépenses réelles de fonctionnement	19 336 300
Épargne brute	8 565 700
Remboursement de capital	3 937 000
Épargne nette	4 628 700

### I. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s’établissent à 27,90 M€.

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
013 - Atténuation de charges	0
70 - Produits des services	24 488 369
74 - Dotations et participations	2 947 995
75 - Autres produits de gestion courante	195 000
Total recettes de gestion courante	27 631 364
76 - Produits financiers	159 100
77 - Produits exceptionnels	111 536
Total recettes réelles de fonctionnement	27 902 000
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	846 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	846 000
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>28 748 000</b>

### Chapitre 70 – Produits des services

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
<b>Chapitre 70 - Produits et services dont</b>	<b>24 488 369</b>
Redevance d'assainissement collectif	15 482 200
Redevance d'assainissement non collectif	559 806
Contribution du budget principal au titre des eaux pluviales	4 100 000
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	3 363 300

Les produits des services devraient s’établir en 2017 à 24,49 M€.

La redevance d’assainissement collectif représente plus de la moitié des recettes, soit 15,5 M€. La redevance perçue au titre de l’assainissement non collectif atteint quant à elle 0,56 M€.

La redevance pour modernisation du réseau de collecte, pour le compte de l'Agence de l'eau, donne lieu à une dépense du même montant soit 3,3 M€.

La contribution du budget principal (4,1 M€) couvre la charge que représente la gestion des eaux pluviales par ce budget, le réseau d'assainissement étant en partie unitaire. Cette contribution est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements n-2 ainsi que des charges de fonctionnement n-1.

#### Chapitre 74 – Dotations et participations

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>	<b>2 947 995</b>
Primes d'épuration	1 219 294
Subvention d'exploitation diverses	1 703 128
Aide Aquex	25 573

**Les recettes du chapitre 74 atteignent 2,95 M€. Cette inscription s'explique principalement par :**

- la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau (1,22 M€),
- les opérations de coopération décentralisée, avec les subventions versées par l'Agence de l'Eau pour le projet PASEP II - Projet d'Amélioration du Service de l'Eau Potable (50 000 €) et par le Ministère des Affaires Etrangères (50 000 €),
- les subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'assistance au raccordement à l'assainissement de Prunay (0,6 M€), à reverser aux propriétaires,
- des subventions au titre de branchements privés, notamment sur les pôles Champagne Vesle et Fismes Ardre et Vesle (0,67 M€),
- le SPANC (0,2 M€).

## II. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 19,34 M€.

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	9 182 094
012 - Charges de personnel	4 002 422
014 - Atténuations de produits	3 497 300
65 - Charges de gestion courante	273 318
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>16 955 134</b>
66 - Charges financières	635 000
67 - Charges exceptionnelles	1 741 630
022 - Dépenses imprévues	4 536
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>19 336 300</b>
023 - Virement à la section d'investissement	6 611 700
042 - Transferts entre sections	2 800 000
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>9 411 700</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>28 748 000</b>

### Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général dont</b>	<b>9 182 094</b>
Electricité	1 331 000
Fluides et carburants	339 472
Produits de traitement et réactifs	650 084
Autres fournitures	620 651
Locaux (locations mobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	107 535
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	738 710
Remboursement de frais au budget principal et budget eau	3 299 542
Valorisation des boues	464 400

Les dépenses du chapitre 011 atteignent 9,18 M€. Ces crédits concernent le fonctionnement général du service d'assainissement : électricité, carburants, achat de produits de traitement...

En outre, on notera les remboursements de frais au budget de l'eau et au budget principal (3,30 M€) au titre des charges supportées par ces derniers en matière d'assainissement (exemple : personnels rémunérés sur le budget de l'eau et travaillant en partie sur les enjeux d'assainissement).

### Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte versée à l'Agence de l'Eau constitue le principal poste de dépense de ce chapitre et s'établit à 3,36 M€.

Cette redevance fait l'objet d'une recette de même montant (au chapitre 70).



## **Chapitre 012 – Charges de personnel**

Les charges de personnel atteignent un montant de 4 M€.

## **Chapitre 66 – Charges financières**

La dette du budget de l'assainissement devrait générer des frais financiers à hauteur de 635 000 € en 2017.

Ils correspondent à un encours dont le montant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 atteint 22 762 537 €. Cet encours résulte de la seule reprise de la dette des EPCI et syndicats dissous.

On rappellera que :

- 63,4 % de l'encours est aujourd'hui constitué d'emprunts à taux fixe,
- la totalité de l'encours est classée A1 sur la charte Gissler attestant de la présence exclusive d'emprunt à taux fixe ou à taux variable classique,
- le taux moyen de la dette atteint 1,66 % sur ce budget, soit un niveau sensiblement inférieur au taux moyen de la dette globale de la communauté urbaine, compte tenu notamment de la surreprésentation au sein de ce budget des prêts à taux zéro de l'Agence de l'eau.

L'analyse de la répartition de l'encours par prêteur permet de mettre en exergue que les principaux prêteurs sont le groupe Crédit Agricole (49,78%) et l'Agence de l'eau (28,44%).

## **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles présentent un montant de crédits de 1,74 M€. Elles correspondent principalement :

- au reversement aux propriétaires des subventions de l'Agence de l'Eau au titre de l'assistance au raccordement à l'assainissement (1,25 M€),
- aux subventions versées dans le cadre des opérations de coopération décentralisée (210 000 €) au Centre international d'études sur le développement local.

### III. Les recettes d'investissement

Budget Assainissement - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017
13 - Subventions d'investissement	5 329 678
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 120 947
23 - Immobilisations en cours	300 000
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>25 750 625</b>
10 - Dotations et fonds divers	0
165 - Dépôts et cautionnements reçus	20 000
27 - Autres immobilisations financières	1 087 675
<b>Total recettes financières</b>	<b>1 107 675</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 611 700
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 800 000
041 - Opérations patrimoniales	30 000
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>36 300 000</b>

Les subventions d'équipement comprennent principalement les subventions versées par l'Agence de l'Eau (4,29 M€).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette prévisionnelle d'emprunt de 12,82 M€, alors que le montant du remboursement en capital atteint 3,94 M€. Pour mémoire, les remboursements provisoires de capital représentent 7,3 M€ et s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

### IV. Les dépenses d'investissement

La communauté urbaine du Grand Reims investira 23,8 M€ en 2017 au titre du budget assainissement.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, les opérations préalablement lancées dans les différents territoires, et générant des dépenses en 2017, ont été recensées. Il en a été de même pour les opérations qu'il est envisagé de lancer sur l'exercice.

Ces opérations ont fait l'objet d'échanges lors du conseil d'orientation de l'eau qui s'est réuni le 27 février 2017.

Ainsi l'autorisation de programme d'investissement courant de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole, comprenant 39,6 M€ de crédits de paiement pour les années 2017 à 2020, a-t-elle été majorée de 35,6 M€ pour tenir compte des besoins des autres entités sur cette période.

L'ensemble des crédits 2017 inscrits en investissement courant s'élève à 22,96 M€.

Ces dépenses serviront à assurer les travaux d'entretien et de modernisation des réseaux d'assainissement, en accompagnement notamment des travaux de voirie. A côté de ces travaux, sont inscrits l'ensemble des crédits nécessaires à l'acquisition et l'entretien des équipements et bâtiments dédiés au service.

Parmi les opérations projetées, on peut citer :

- la création d'un réseau d'assainissement collectif sur le pôle Beine Bourgogne,
- le raccordement de Merfy à la station d'épuration (STEP) de Reims (pôle Nord Champenois),
- la création d'une station d'épuration à Bétheniville (pôle Rives de Suipe),
- la réhabilitation de la STEP de Muizon (pôle Champagne Vesle),
- les travaux sur les stations de Trépail (pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims) et Fismes (pôle Fismes Ardre et Vesle).

Par ailleurs, au titre de la reprise des AP des EPCI préexistants, certaines opérations ciblées sont individualisées. On citera notamment les crédits inscrits (514 K€) pour les travaux d'accompagnement des projets menés dans le cadre des projets de renouvellement urbain (I et II).

## Partie 7 – Les budgets à vocation touristique

### 1. Le budget du Phare de Verzenay

L'objet de ce budget consiste en la gestion du musée et de l'espace de vente associé situé à Verzenay (pôle Vesle et Coteaux).

#### *Equilibre général de la section de fonctionnement*

Budget Phare de Verzenay	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	356 000
Dépenses réelles de fonctionnement	352 500
Épargne brute	3 500
Remboursement de capital	0
Épargne nette	3 500

#### La section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
013 - Atténuation de charges	500
70 - Produits des services	235 000
74 - Dotations et participations	116 270
75 - Autres produits de gestion courante	3 160
Total recettes de gestion courante	354 930
77 - Produits exceptionnels	1 070
Total recettes réelles de fonctionnement	356 000
023 - Virement à la section d'investissement	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>356 000</b>

#### Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- les droits d'entrées : 110 000 €,
- la vente de produits notamment la vente de Champagne : 125 000 €,
- une participation de l'Etat au titre des contrats aidés : 8 640 €.

Enfin, une participation du budget principal est prévue à hauteur de 107 630 € pour assurer l'équilibre de ce budget.

Budget Phare de Verzenay Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	180 980
012 - Charges de personnel et frais assimilés	170 000
65 - Charges de gestion courante	900
Total dépenses de gestion courante	351 880
66 - Charges financières	0
67 - Charges exceptionnelles	620
Total dépenses réelles de fonctionnement	352 500
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 500
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	3 500
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>356 000</b>

### Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur deux postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (170 000 €),
- les charges de fonctionnement général du musée notamment l'achat de fournitures dédiées à la vente, l'énergie et les contrats de prestations de services (nettoyage des vitres, maintenance ascenseur, location de fontaines à eau...) pour 181 000 €.

Un lien particulier sera à développer entre l'office de tourisme communautaire et le phare de Verzenay qui devra privilégier la mutualisation d'un certain nombre de fonctions visant à développer les actions en faveur du tourisme.

### La section d'investissement

Budget Phare de Verzenay	
Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017
13 - Subventions d'investissement	217 888
16 - Emprunts et dettes assimilées	74 060
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>291 948</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	54 552
<b>Total recettes financières</b>	<b>54 552</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 500
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>350 000</b>

Une autorisation de programme d'entretien courant du Phare de Verzenay est ouverte, à hauteur de 659 K€.

350 K€ de crédits de paiement seront prévus au budget 2017. Ils permettront notamment la réalisation des opérations ci-dessous :

- achat de mobilier et d'équipement informatique : 17 K€,
- changement des rampes d'éclairage : 20 K€,
- aménagement du jardin remarquable, avec notamment l'acquisition d'audioguides : 304 K€.

Pour financer ces projets, des recettes d'investissements sont attendues notamment du Département, de la Région, de RTE et de la réserve parlementaire.

Avec une recette prévisionnelle de FCTVA à hauteur de 54 552 €, l'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription d'emprunt à hauteur de 74 060 €.

## 2. Le budget du Camping de Val de Vesle

Ce budget retranscrit les flux financiers liés à la gestion d'un camping de 50 emplacements, ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 15 octobre, situé à Val de Vesle (pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims).

### *Equilibre général de la section de fonctionnement*

Budget Camping de Val de Vesle	BP 2017
Recettes réelles d'exploitation	98 373
Dépenses réelles d'exploitation	93 800
Épargne brute	4 573
Remboursement de capital	0
Épargne nette	4 573

### La section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle Recettes d'exploitation (en euros)	BP 2017
70 - Ventes de produits, prestations ...	90 000
74 - Subvention d'exploitation	2 880
75 - Autres produits de gestion courante	4 400
Total recettes de gestion courante	97 280
77 - Produits exceptionnels	1 093
Total recettes réelles d'exploitation	98 373
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 427
Total recettes d'ordre d'exploitation	6 427
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>104 800</b>

Parmi les recettes réelles de fonctionnement (98 373 €), on peut citer les droits d'entrées pour 90 000 € et la participation de l'Etat au titre des contrats aidés.

Budget Camping de Val de Vesle Dépenses d'exploitation (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	33 500
012 - Charges de personnel et frais assimilés	59 500
65 - Charges de gestion courante	400
Total dépenses de gestion courante	93 400
66 - Charges financières	0
67 - Charges exceptionnelles	400
Total dépenses réelles d'exploitation	93 800
023 - Virement à la section d'investissement	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 000
Total dépenses d'ordre d'exploitation	11 000
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>104 800</b>

### Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur deux postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (59 500 €),
- les charges de fonctionnement général du camping, notamment les fluides (33 500 €).

## La section d'investissement

<b>Budget Camping de Val de Vesle</b>	
<b>Recettes d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 000
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>7 000</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 000
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>18 000</b>

Une autorisation de programme d'entretien courant du camping est ouverte, à hauteur de 360 K€. 11 400 € de crédits de paiement seront prévus au budget 2017.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette d'emprunt à hauteur de 7 000 €.

## Partie 8 – Les budgets à vocation patrimoniale

### 1. Le budget de la MARPA de Pargny les Reims

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion à Pargny-les-Reims (pôle Champagne Vesle) d'un bâtiment. Plus précisément, il s'agit d'une unité de vie (24 places), non médicalisée, gérée par l'association de gestion de la MARPA les Sources.

#### *Equilibre général de la section de fonctionnement*

Budget MARPA de Pargny les Reims	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	77 840
Dépenses réelles de fonctionnement	28 100
Épargne brute	49 740
Remboursement de capital	41 000
Épargne nette	8 740

#### La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par l'occupant du site (loyers et remboursement de charges).

Budget MARPA de Pargny les Reims Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
70 - Produits des services	1 200
74 - Dotations et participations	0
75 - Autres produits de gestion courante	76 640
Total recettes de gestion courante	77 840
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	77 840
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>77 840</b>

Au titre des dépenses, figurent quasi exclusivement le remboursement des intérêts de la dette pour 25 200 €.

Budget MARPA de Pargny les Reims Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	2 900
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	2 900
66 - Charges financières	25 200
67 - Charges exceptionnelles	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	28 100
023 - Virement à la section d'investissement	49 740
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	49 740
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>77 840</b>



## La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'établissent à 26 900 €. L'encours de dette sur ce budget atteint 1 143 078 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

71,9% de l'encours est aujourd'hui constitué d'un emprunt à taux variable (sur Livret A contracté auprès de la Caisse des Dépôts et consignations). L'encours à taux fixe est constitué d'un prêt à taux zéro souscrit auprès de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT). Ainsi, le taux moyen de la dette est de 1,35%.

Le remboursement en capital prévu au BP 2017 s'établit à 41 000 €.

<b>Budget MARPA de Pargny les Reims Recettes d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 160
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>18 160</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	49 740
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>67 900</b>

## 2. Le budget Pôle multiservices de Ville en Tardenois

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment situé à Ville-en-Tardenois (pôle Tardenois). Ce bâtiment est dédié à la location de surfaces (esthéticienne, notaire, coiffeur...).

### *Equilibre général de la section de fonctionnement*

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	14 000
Dépenses réelles de fonctionnement	14 000
Épargne brute	0
Remboursement de capital	3 000
Épargne nette	-3 000

### La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par les occupants du site (loyers et remboursement de charges).

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
70 - Produits des services	4 500
74 - Dotations et participations	0
75 - Autres produits de gestion courante	9 500
Total recettes de gestion courante	14 000
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	14 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>14 000</b>

Au titre des dépenses, figurent :

- l'ensemble des charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti, d'assurance mais aussi de paiement de la taxe foncière ;
- le remboursement des intérêts de la dette pour 1 000 €.

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	12 278
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0
65 - Charges de gestion courante	10
Total dépenses de gestion courante	12 288
66 - Charges financières	1 000
67 - Charges exceptionnelles	712
Total dépenses réelles de fonctionnement	14 000
023 - Virement à la section d'investissement	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 000</b>

## La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'établissent à 10 000 €. L'encours de dette sur ce budget atteint 2 292 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (dette à taux variable, contractée auprès de Dexia, sur un taux moyen à 0,08 %).

Ainsi, au terme de l'exercice, le budget annexe ne supportera plus aucune dette.

<b>Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois</b>	
<b>Recettes d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 340
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>14 340</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>14 340</b>

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription de recette d'emprunt à hauteur de 14 340 €.

### 3. Le budget Développement Economique – Bail commercial de Muizon

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment industriel situé à Muizon (pôle Champagne Vesle). Ce bâtiment est dédié à :

- L'hébergement d'une association, *l'atelier et la main*, chargée de sensibiliser aux métiers de l'artisanat,
- La location à une entreprise de surgelés.

#### **Equilibre général de la section de fonctionnement**

Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	22 870
Dépenses réelles de fonctionnement	12 410
Épargne brute	10 460
Remboursement de capital	6 000
Épargne nette	4 460

#### **La section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par l'occupant du bâtiment.

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
70 - Produits des services	200
74 - Dotations et participations	0
75 - Autres produits de gestion courante	22 670
Total recettes de gestion courante	22 870
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	22 870
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>22 870</b>

Au titre des dépenses, figurent :

- l'ensemble des charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti, d'assurance mais aussi de paiement de la taxe foncière ;
- le remboursement des intérêts de la dette pour 5 500 €.

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	6 900
65 - Charges de gestion courante	10
Total dépenses de gestion courante	6 910
66 - Charges financières	5 500
67 - Charges exceptionnelles	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	12 410
023 - Virement à la section d'investissement	10 460
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	10 460
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>22 870</b>

## La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'établissent à 4 460 €. L'encours de dette sur ce budget atteint 81 918 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (dette à taux fixe, contractée auprès de la Caisse d'Épargne au taux de 3,65 %).

Le remboursement en capital prévu au BP 2017 s'établit à 6 000 €.

<b>Budget Budget Dev Eco - Bail commercial de Muizon</b>	
<b>Recettes d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>0</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	10 460
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>10 460</b>

Aucune recette d'emprunt n'est inscrite à ce budget.

## 4. Le budget Z.A. de Poilly

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment artisanal situé dans la zone artisanale de Poilly (pôle Tardenois). Le bâtiment est occupé par une scierie.

### *Equilibre général de la section de fonctionnement*

Budget ZA de Poilly	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	57 100
Dépenses réelles de fonctionnement	31 170
Épargne brute	25 930
Remboursement de capital	20 000
Épargne nette	5 930

### La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par l'artisan occupant le bâtiment.

Budget ZA de Poilly Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
70 - Produits des services	3 900
74 - Dotations et participations	0
75 - Autres produits de gestion courante	53 200
Total recettes de gestion courante	57 100
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	57 100
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 250
Total recettes d'ordre de fonctionnement	6 250
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>63 350</b>

En outre, une reprise partielle de provision (6 250 €) est à nouveau réalisée en 2017. Cette dernière avait été constituée en 2012 au regard de retard de paiement afférent en loyer. Elle est reprise, année après année, sur la base du plan d'apurement établi.

Au titre des dépenses, figurent :

- l'ensemble des charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti mais aussi de paiement de la taxe foncière,
- le remboursement des intérêts de la dette pour 6 000 €.

Budget ZA de Poilly Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	25 152
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0
65 - Charges de gestion courante	10
Total dépenses de gestion courante	25 162
66 - Charges financières	6 000
67 - Charges exceptionnelles	8
Total dépenses réelles de fonctionnement	31 170
023 - Virement à la section d'investissement	32 080
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	100
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	32 180
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>63 350</b>

## La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'établissent à 30 000 €. L'encours de dette sur ce budget atteint 93 451 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (dette à taux fixe, contractée auprès de Dexia au taux de 5,62 %).

Le remboursement en capital prévu au BP 2017 s'établit à 20 000 €.

<b>Budget ZA de Poilly</b>	
<b>Recettes d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 070
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>24 070</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	32 080
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	100
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>56 250</b>

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription de recette d'emprunt à hauteur de 24 070 €.

## Partie 9 – Les budgets à vocation économique

### 1. Le budget de la ZAC de Bezannes (ex RM)

La ZAC de Bezannes représente 172 hectares dédiés aux services, à l'habitat et aux loisirs (golf).

#### La section de fonctionnement

Budget ZAC Bezannes - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
70 - Produits des services	8 800 000
75 - Autres produits de gestion courante	6 450
Total recettes de gestion courante	8 806 450
77 - Produits exceptionnels	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	8 807 450
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 549 780
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	80 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	13 629 780
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>22 437 230</b>

On relèvera que les recettes de fonctionnement comprennent notamment 8,8 M€ de cessions de terrains et 13,6 M€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget ZAC Bezannes - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	4 662 780
012 - Charges de personnel	0
65 - Charges de gestion courante	1 000
Total dépenses de gestion courante	4 663 780
66 - Charges financières	80 000
67 - Charges exceptionnelles	6 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 749 780
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 607 450
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	80 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	17 687 450
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>22 437 230</b>

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4,8 M€ et comprennent notamment :**

- 2,3 M€ de travaux de voirie,
- 520 K€ de travaux sur réseaux secs,
- 235 K€ de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement,
- 500 K€ de fouilles archéologiques,
- 500 K€ de travaux d'espaces verts,
- 85 K€ de travaux de signalisation,
- 293 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 80 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2017.



## La section d'investissement

<b>Budget ZAC Bezannes - Recettes d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total recettes d'équipement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 607 450
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>17 607 450</b>

Les recettes d'investissement, d'un montant de 17,6 M€, concernent exclusivement des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

<b>Budget ZAC Bezannes - Dépenses d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 057 670
Total dépenses d'équipement	4 057 670
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 549 780
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>17 607 450</b>

Les dépenses d'investissement d'un montant de 17,6 M€, comprennent pour 13,5 M€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains et 4,1 M€ de remboursement d'avances au budget principal.

Pour mémoire, le besoin d'emprunt est géré via une avance remboursable au budget principal. Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2016 s'élève à 13,8 M€. Le stock prévisionnel au 31 décembre 2017 attendu est de 9,8 M€.

## 2. Le budget du parc d'activités de la Malle

Le parc d'activités de la Malle est constitué de 15 hectares à vocation artisanale et industrielle à Saint Brice Courcelles (ex RM).

### La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activites de la Malle - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
75 - Autres produits de gestion courante	1 000
Total recettes de gestion courante	1 000
77 - Produits exceptionnels	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	2 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	105 600
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	30 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	135 600
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>137 600</b>

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 138 K€, comprennent essentiellement les opérations d'ordre liées à la gestion de stocks de terrains.

Budget Parc d'Activité de la Malle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	72 600
65 - Charges de gestion courante	1 000
Total dépenses de gestion courante	73 600
66 - Charges financières	30 000
67 - Charges exceptionnelles	2 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	105 600
042 - Opérations d'ordre transférées entre section	2 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	30 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	32 000
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>137 600</b>

**D'un montant global de 106 K€, les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment :**

- 30 K€ d'entretien des voiries intercommunales,
- 18 K€ de remboursement de frais au budget principal,
- 10 K€ d'études géotechniques.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 30 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2017.

### La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Malle - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	103 600
Total recettes d'équipement	103 600
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>105 600</b>

Les recettes d'investissement, d'un montant de 106 K€, comprennent essentiellement la constatation d'une nouvelle avance du budget principal (104 K€).

Tout comme le budget annexe de la ZAC de Bezannes, le besoin d'emprunt est géré via une avance remboursable au budget principal.

Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2016 s'élève à 4,3 M€.

<b>Budget Parc d'Activités de la Malle - Dépenses d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	105 600
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>105 600</b>

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains pour 106 K€.

### 3. Le budget du parc d'activités de la Husselle

Le parc d'activités de la Husselle est composé de 2 tranches (24,5 hectares au total) à vocation artisanale à Bétheny (ex RM).

#### La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
70 - Produits des services	0
74 - Dotations et participations	0
75 - Autres produits de gestion courante	1 000
Total recettes de gestion courante	1 000
77 - Produits exceptionnels	5 000
Total recettes réelles de fonctionnement	6 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 845 510
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	30 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 875 510
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 881 510</b>

Les recettes de fonctionnement comprennent essentiellement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (1,8 M€).

Budget Parc d'Activité de la Husselle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	1 812 510
65 - Charges de gestion courante	1 000
Total dépenses de gestion courante	1 813 510
66 - Charges financières	30 000
67 - Charges exceptionnelles	2 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 845 510
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	30 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	36 000
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 881 510</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,8 M€ et comprennent notamment :

- 535 K€ de travaux de voirie,
- 567 K€ de travaux sur réseaux secs,
- 564 K€ de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 30 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2017.

#### La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 839 510
Total recettes d'équipement	1 839 510
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 000
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 845 510</b>

Les recettes d'investissement, d'un montant de 1,8 M€, comprennent essentiellement la constatation d'une nouvelle avance du budget principal.

Tout comme les autres budgets annexes de ZAC et parcs d'activités (ex Reims Métropole), le besoin d'emprunt est géré via une avance remboursable au budget principal.

Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2016 s'élève à 4,1 M€. Ce stock est donc estimé à près de 6 M€ au 31 décembre 2017.

<b>Budget Parc d'Activités de la Husselle - Dépenses d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>0</b>
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 845 510
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 845 510</b>

Les dépenses d'investissement sont constituées uniquement des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains pour 1,8 M€.

## 4. Le budget du parc d'activités Pierre de Coubertin

Le parc d'activités Pierre de Coubertin comprend 22 hectares. Ce parc d'activité avait initialement une vocation médico-sociale qui a été élargie récemment à l'habitat. Il est situé à Cormontreuil (ex RM).

### La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activités Pierre de Coubertin Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
70 - Produits des services	0
74 - Dotations et participations	0
75 - Autres produits de gestion courante	1 000
Total recettes de gestion courante	1 000
77 - Produits exceptionnels	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	2 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	48 810
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	58 810
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>60 810</b>

Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe comprennent essentiellement des recettes d'ordre relatives aux opérations de gestion de stocks de terrains pour 49 K€.

Il est toutefois à noter que ce parc d'activités, initialement à vocation médico-sociale, attend une recette prévisionnelle de 7 M€ dans le cadre de projets d'habitation.

Budget Parc d'Activité Pierre de Coubertin Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	36 810
65 - Charges de gestion courante	1 000
Total dépenses de gestion courante	37 810
66 - Charges financières	10 000
67 - Charges exceptionnelles	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	48 810
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	12 000
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>60 810</b>

D'un montant global de 49 K€, les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment 10 K€ d'entretien des voiries et 11 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 10 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2017.

## La section d'investissement

<b>Budget Parc d'Activités Pierre de Coubertin</b>	
<b>Recettes d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	46 810
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>46 810</b>
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>48 810</b>

Les recettes d'investissement comprennent essentiellement la constatation d'une nouvelle avance du budget principal à hauteur de 47 K€.

Tout comme les autres budgets annexes de ZAC et parcs d'activités (ex Reims Métropole), le besoin d'emprunt est géré via une avance remboursable au budget principal.

Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2016 s'élève à 1,6 M€.

<b>Budget Parc d'Activités Pierre de Coubertin</b>	
<b>Dépenses d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>0</b>
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	48 810
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>48 810</b>

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains pour 49 K€.

## 5. Le budget Z.A. les Grands Longérons

La Z.A. « les Grands Longérons » est un espace de 3,5 hectares dédié à l'artisanat, l'industrie et les services situé à Fismes.

### La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activités les Grands Longérons Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
70 - Produits des services	0
74 - Dotations et participations	0
75 - Autres produits de gestion courante	0
Total recettes de gestion courante	0
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	18 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	18 000
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>18 000</b>

Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe comprennent exclusivement des recettes d'ordre relatives aux opérations de gestion de stocks de terrains pour 18 K€.

Budget Zone d'Activités les Grands Longérons Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	18 000
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	18 000
66 - Charges financières	0
67 - Charges exceptionnelles	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	18 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>18 000</b>

D'un montant global de 18 K€, les dépenses réelles de fonctionnement concernent les derniers travaux. Il est à noter que cette zone est en phase de clôture.

### La section d'investissement

Budget Zone d'Activités les Grands Longérons Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 000
Total recettes d'équipement	18 000
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>18 000</b>

Les recettes d'investissement comprennent essentiellement l'inscription d'une enveloppe prévisionnelle de 18 K€ d'emprunts.



<b>Budget Zone d'Activités les Grands Longérons</b>	
<b>Dépenses d'investissement (en euros)</b>	
	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total dépenses d'équipement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	18 000
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>18 000</b>

Les dépenses d'investissement sont uniquement constituées des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains pour 18 K€.

## 6. Le budget Z.A. du Val des Bois

Créée en 1995, la ZA du Val des Bois comprend une trentaine d'hectares (tranches 1 à 5), localisés sur les communes d'Isles-sur-Suippe et de Warmeriville (pôle Vallée de la Suippe).

### La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
70 - Produits des services	465 730
74 - Dotations et participations	107 000
75 - Autres produits de gestion courante	0
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>572 730</b>
77 - Produits exceptionnels	0
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>572 730</b>
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 444 610
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	11 000
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 455 610</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 028 340</b>

On relèvera que les recettes de fonctionnement comprennent notamment 466 K€ de cessions de terrains et 107 K€ de dotation d'équipement des territoires ruraux.

A cela s'ajoute 1,4 M€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017
011 - Charges à caractère général	967 870
65 - Charges de gestion courante	0
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>967 870</b>
66 - Charges financières	11 000
67 - Charges exceptionnelles	0
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>978 870</b>
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 038 460
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	11 000
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 049 460</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 028 330</b>

D'un montant global de 968 K€, les dépenses réelles de fonctionnement concernent la viabilisation de terrain (travaux de voirie, travaux sur réseaux secs ou humides).

### La section d'investissement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 406 150
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>1 406 150</b>
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 038 460
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 444 610</b>

L'équilibre de ce budget est assuré par l'inscription d'un emprunt de 1,4 M€.

<b>Budget Zone d'Activités du Val des Bois</b>	
<b>Dépenses d'investissement (en euros)</b>	
	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>1 000 000</b>
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 444 610
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 444 610</b>

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- du remboursement du capital in fine de 1 M€ (emprunt de 2 ans, souscrit en 2015 auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 1,42%),
- d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains pour 1,4 M€.

## Partie 10 – Les autres budgets annexes

### 1. Le budget de l'archéologie

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées aux opérations de fouilles archéologiques réalisées par la communauté urbaine pour ses besoins propres ou en tant qu'opérateur économique intervenant dans le champ concurrentiel.

#### *Equilibre général de la section de fonctionnement*

Budget Archéologie	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	2 888 645
Dépenses réelles de fonctionnement	2 808 645
Épargne brute	80 000
Remboursement de capital	0
Épargne nette	80 000

#### La section de fonctionnement

Budget Archéologie - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
013 - Atténuation de charges	12 000
70 - Produits des services	2 841 923
74 - Dotations et participations	30 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000
Total recettes de gestion courante	2 884 923
77 - Produits exceptionnels	3 722
Total recettes réelles de fonctionnement	2 888 645
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 888 645</b>

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 2,9 M€.

Elles concernent principalement :

- le produit des fouilles archéologiques (2,1 M€),
- le remboursement des prestations effectuées pour le compte des aménageurs (739 K€),
- les subventions accordées au titre de l'archéologie préventive (30 K€).

<b>Budget Archéologie - Dépenses de fonctionnement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
011 - Charges à caractère général	1 339 707
012 - Charges de personnel	1 452 120
65 - Charges de gestion courante	5 000
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>2 796 827</b>
67 - Charges exceptionnelles	7 000
022 - Dépenses imprévues	4 818
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 808 645</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	80 000
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>80 000</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 888 645</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 2,9 M€. Elles sont principalement constituées des charges à caractère général et des charges de personnel s'élevant respectivement à 1,34 M€ et 1,45 M€.

Les charges à caractère général concernent principalement :

- les prestations refacturées aux aménageurs (739 K€),
- le remboursement de frais au budget principal (269 K€),
- et les charges de gestion courante liées aux locaux, aux moyens informatiques et aux chantiers de diagnostics et de fouilles (331 K€).

### La section d'investissement

<b>Budget Archéologie - Recettes d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	43 105
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>43 105</b>
10 - Dotations et fonds divers	5 000
27 - Autres immobilisations financières	21 895
<b>Total recettes financières</b>	<b>26 895</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	80 000
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>150 000</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à 150 K€, dont 43 K€ d'emprunts nouveaux.

En 2017, les investissements courants s'élèveront à 43 K€. Sont par ailleurs inscrits 100 K€ d'études pour la réflexion préalable aux locaux du service d'archéologie préventive et notamment au Centre de conservation.

## 2. Le budget de la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique)

Ce budget retrace les dépenses liées aux infrastructures de Montée En Débit et de Très Haut Débit ainsi que les recettes commerciales liées à leur exploitation par les opérateurs de télécommunication.

### *Equilibre général de la section de fonctionnement*

Budget Boucle Locale	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	883 660
Dépenses réelles de fonctionnement	244 660
Épargne brute	639 000
Remboursement de capital	0
Épargne nette	639 000

### La section de fonctionnement

Budget Boucle Locale - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017
70 - Produits des services	502 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000
Total recettes de gestion courante	503 000
77 - Produits exceptionnels	380 660
Total recettes réelles de fonctionnement	883 660
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	9 000
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>892 660</b>

Les produits des services, soit 502 K€, représentent l'essentiel des recettes de ce budget et concernent les versements des opérateurs pour la location et la mise en service de la fibre, ainsi que la location de locaux techniques.

Il avait été acté par la CLECT du 2 octobre 2015 de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole que les résultats du budget annexe de la Ville de Reims clôturé en décembre 2012 du fait du transfert de compétence correspondant à Reims Métropole seraient reversés à cette dernière sur deux exercices. L'année 2017 constate la dernière année du reversement de cet excédent (soit 379 K€ sur 757 K€).

<b>Budget Boucle Locale - Dépenses de fonctionnement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
011 - Charges à caractère général	229 472
012 - Charges de personnel	0
65 - Charges de gestion courante	5 000
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>234 472</b>
67 - Charges exceptionnelles	5 000
020 - Dépenses imprévues	5 188
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>244 660</b>
023 - Virement à la section d'investissement	548 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	100 000
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>648 000</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>892 660</b>

D'un montant de 245 K€, les dépenses réelles de fonctionnement du budget de la boucle locale concernent principalement les frais de gestion courante (fluides, maintenance des équipements, frais de gardiennage et de nettoyage), les travaux de raccordements pour les opérateurs (100 K€) et le remboursement de frais aux autres budgets (26 K€).

### La section d'investissement

<b>Budget Boucle Locale - Recettes d'investissement (en euros)</b>	<b>BP 2017</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	607 000
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>607 000</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	548 000
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	100 000
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 255 000</b>

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 0,6 M€ et sont constituées d'emprunts nouveaux.

### Les dépenses d'investissement représenteront 1,2 M€ en 2017.

A côté des investissements courants (46 K€) d'extension de la Boucle Locale, deux autorisations de programme, déclinaisons du Schéma Local d'aménagement Numérique, sont ouvertes.

- La première calibrée à hauteur de 1,71 M€, dont 1,16 M€ en 2017, est destinée à la montée en débit :
  - o Pour les communes de l'ex communauté de communes Rives de la Suippe : Bétheniville, Pontfaverger-Moronvillers, Epoye, Saint Hilaire le Petit, Saint Souplet sur Py et Auberive. La communauté urbaine du Grand Reims reprend les engagements de l'ex communauté de communes.

Ainsi sera-t-elle appelée en participation à hauteur de 50 % du coût de l'opération, portée par le SIEM, à hauteur de 275 000 € en 2017 et 275 000 € en 2018.

- Montée de débit par satellite : 35 K€
  - Montée en débit sur le territoire de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole (Villers-aux-Nœuds – Cernay) : 850 K€
- La seconde, relative au déploiement de la fibre optique (projet FTTH), est ouverte à hauteur de 10 M€, afin d'assurer le raccordement de 40 000 sites (à hauteur de 250 €/prise) sur la base de la délégation de service public régionale.

Le projet porté par la Région Grand Est repose sur un préfinancement à 100% par la Région, qui recouvre ensuite les différentes subventions de :

- l'Europe (PO-FEDER 2014-2020 Champagne-Ardenne et Lorraine),
- l'Etat (FSN),
- les EPCI et/ou communes (selon compétence).

Les premiers travaux auront lieu à la fin de l'année 2018. Aucune dépense n'est donc prévue en 2017. Toutefois, cette autorisation de programme permet d'assurer l'engagement de la communauté urbaine dans ce projet.

***Répartition des 40 000 prises hors zone à appel à manifestation d'intention d'investir (AMII)***

<b>EPCI 2016</b>	<b>Communes zone AMII</b>	<b>Communes zone RIP</b>	<b>Nb de prises FttH estimées (RIP)</b>	<b>Participation (base 250€/prise)</b>
<b>Ardre et Châtillonnais (ensemble des communes)</b>		26	3 193	798 250
<b>Beine Bourgogne</b>		9	4 994	1 248 500
<b>Champagne Vesle</b>		33	6 832	1 708 000
<b>Fismes Ardre et Vesle</b>		20	6 384	1 596 000
<b>Nord Champenois</b>		12	3 915	978 673
<b>Reims Métropole</b>	6	10	4 261	1 065 250
<b>Vallée de la Suipe</b>		7	4 349	1 087 250
<b>Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims</b>		17	5 323	1 330 750
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>134</b>	<b>39 251</b>	<b>9 812 673</b>

Enfin, dans la continuité des projets actés par l'ex communauté d'agglomération de Reims Métropole, il est prévu la liaison au très haut débit des zones d'activités économiques qui étaient déclarées d'intérêt communautaire. Une réflexion sera à mener à l'échelle de la communauté urbaine du Grand Reims en fonction des zones d'activités qui seront gérées par cette dernière.



## **ANNEXES**

Annexe 1 : flux financiers liés à la mutualisation

Annexe 2 : la dette de la Communauté urbaine du Grand Reims

## ANNEXE 1 : flux financiers liés à la mutualisation

### BP 2017 - Mutualisation des services - refacturation

		Communauté urbaine du Grand Reims		Ville de Reims				
		budget principal		budget principal				
flux Ville / CU	dépenses		recettes		dépenses		recettes	
		4 252 787		26 608 059	principal (2)	22 192 032	principal (1)	2 878 456
	<i>dont</i>		<i>depuis VDR (2)</i>					
	vers Ville de Reims 012	2 585 391	22 192 032					
	vers Ville de Reims 011	293 065						
	<i>sous total VDR (1)</i>	<b>2 878 456</b>						
	vers autres communes 012	276 145						
	vers autres communes 011	207 270	<i>depuis autres communes (2')</i>					
	<i>sous autres communes (1')</i>	483 415	288 400					
	vers transports	161 056						
	vers eau	268 555	<i>recettes depuis BA (4)</i>					
	vers assainissement	72 503	4 127 627					
	vers archéologie	46 158						
	vers ordures ménagères	342 644						
	<i>sous total BA (3)</i>	890 916						
		budgets annexes						
		dépenses		recettes				
flux Communauté urbaine du Grand Reims flux CU budget principal / budgets annexes	Eau vers ppal	1 567 616	transports	161 056				
	Assainissement	1 172 912	eau depuis ppal	268 555				
	Transport	282 298	assainissement	72 503				
	Bezannes	292 731	archéologie	46 158				
	Malle	17 807	OM	342 644				
	OM	464 872	TOTAL (3)	890 916				
	Archéologie	269 238						
	Husselle	23 014						
	Coubertin	11 017						
	Boucle	26 122						
	TOTAL (4)	4 127 627						
			budgets annexes					
dépenses			recettes					
flux CU entre BA	assainissement depuis eau	2 126 630	eau depuis assainissement	2 126 630				

(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine

(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes...) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)

(2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal

(4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes

## ANNEXE 2 : la dette de la Communauté urbaine

### Une stratégie de dette équilibrée

La stratégie de dette de la communauté urbaine devra permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- le recours à des produits financiers sans risque (classement Gissler A1 à B1),

Aux termes de la charte dite « Gissler », le degré de risque d'un prêt portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible et correspond aux indices de la zone euro). Le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représentant le risque le plus faible, c'est-à-dire un taux fixe ou un taux variable classique),

- une répartition équilibrée (50/50) de l'encours entre le taux fixe et le taux variable,

Si un encours à taux fixe présente l'avantage d'apporter une parfaite visibilité sur le niveau des annuités tout au long du contrat et ainsi se prémunir contre une hausse des taux d'intérêt, il ne permet pas de bénéficier de l'amélioration des conditions d'emprunt. Dans une collectivité de taille importante, la contractualisation d'une partie de l'encours à taux variable permet de limiter le montant des frais financiers,

- un taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.

### Un montant d'encours qui atteint 163,7 M€ (tous budgets confondus)

L'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2017 atteint 163 736 933 €. Il se répartit de la façon suivante :

Au 01/01/2017	encours réel (en €)	encours réel et théorique (en €)
Budget principal	69 999 995	*121 183 233
Budget eau	15 089 896	**15 089 896
Budget assainissement	22 762 537	22 762 537
Budget déchets	2 380 528	2 380 528
Budget ZA Val des bois	1 000 000	1 000 000
Budget ZA Poilly	93 451	93 451
Budget Pôle multi-services	2 292	2 292
Budget Dvlpt éco / bail de Muizon	81 918	81 918
Budget MARPA	1 143 078	1 143 078
<b>TOTAL ENCOURS</b>	<b>112 553 695</b>	<b>163 736 933</b>

\* Dont dette réelle transférée des communes : 18 978 216 €

Dont dette théorique transférée des communes : 51 183 238 €

\*\* Dont dette réelle transférée des communes : 325 200 €

**Cet encours résulte à la fois de :**

- la reprise de la dette des EPCI et syndicats préexistants,
- du transfert de la dette communale au titre des compétences transférées dès lors que des contrats ciblés sur le financement de ces dernières avaient été conclus (voirie, eau, enseignement supérieur),
- du transfert de dette théorique (sur le budget principal exclusivement).

En effet, des compétences préalablement exercées par les communes ont été transférées à la communauté urbaine suite à sa création. Dans le cadre de l'exercice de ces compétences transférées, les communes ont pu recourir à l'emprunt afin d'assurer leur financement.

Le transfert de compétences à la communauté urbaine entraîne de plein droit le transfert de tous les contrats relatifs à la compétence transférée qui ont pu être souscrits par la commune (L.5211-5 CGCT). C'est le cas notamment des emprunts.

Si les emprunts sont précisément affectés à la compétence transférée, un transfert du contrat a donc été individualisé.

Ainsi, 19,3 M€ d'encours (dont 19 M€ sur le budget principal) ont été par ce biais transférés à la communauté urbaine. Dans certains cas, les communes ont pu souscrire des emprunts d'équilibre finançant sans distinction l'ensemble de leurs investissements annuels.

Si la commune conserve donc ces emprunts globalisés, la communauté urbaine du Grand Reims supportera la charge que représente la part de l'encours communal affectée aux compétences transférées, via le remboursement d'annuités à la commune sur la base d'hypothèses<sup>2</sup>.

Ce transfert théorique conduit la communauté urbaine à supporter un encours de 51,18 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dont elle assurera le remboursement au bénéfice des communes jusqu'en 2030.

---

<sup>2</sup> Ces hypothèses sont le fruit des travaux du groupe de travail composé d'élus de la Communauté urbaine du Grand Reims qui, au second semestre 2016, a été chargé de proposer les modalités de calcul des charges transférées :

- Taux de financement des investissements par emprunt : 29,4 % des dépenses d'équipement (objet du transfert) de l'année considérée, soit le taux moyen de financement par emprunt des investissements locaux selon l'observatoire national du cabinet Finance Active ;

- Caractéristiques de l'emprunt : durée de 15 ans, périodicité annuelle ; rythme d'amortissement progressif ; taux fixe appliqué au titre de l'année au cours de laquelle les investissements ont été réalisés :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'intérêt	3,92	4,15	3,79	2,97	3,09	3,29	3,13	3,08	2,40	1,75

- Ces hypothèses ont été retenues indifféremment pour l'ensemble des communes de la Communauté urbaine du Grand Reims concernées par un transfert de dette théorique.

Données au 08/02/2017	Encours transféré à la communauté urbaine au budget principal
<b>Dettes théoriques</b>	<b>51 183 238 €</b>
Aires d'accueil des gens du voyage	1 443 571 €
Voirie	49 739 667 €
<b>Dettes réelles</b>	<b>18 978 216 €</b>
Voirie – éclairage public – pluvial	5 880 966 €
Enseignement supérieur (sciences po)	13 097 250 €

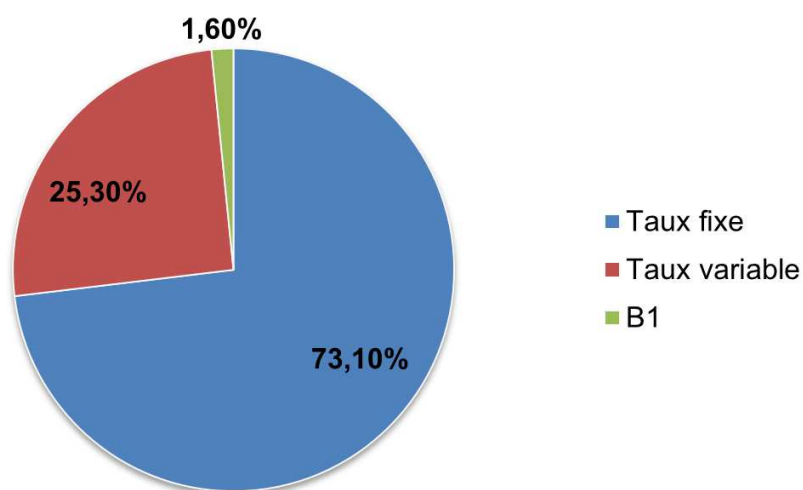
### Un encours majoritairement à taux fixe

L'analyse de l'encours permet de constater l'existence d'écart entre la réalité et l'objectif de répartition équilibrée de l'encours entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable.

Tous budgets confondus, l'encours est majoritairement composé de prêts à taux fixe dans la mesure où :

- l'encours transféré des communautés de communes, des syndicats et des communes à la communauté urbaine étant très majoritairement composé de prêts à taux fixe,
- les opportunités de marché ont pu conduire à privilégier ces dernières années le recours à des taux fixes bas ou, comme à Reims Métropole, à solder des emprunts à taux variables dépourvus de pénalité de remboursement anticipé,
- le transfert de dette théorique des communes ayant choisi cette option intègre l'encours à taux fixe.

**Ainsi 73% de l'encours est aujourd'hui constitué d'emprunts à taux fixe.**



## Une dette sécurisée et moins onéreuse que la moyenne

Plus de 98 % de la dette est composée d'emprunts à taux fixe ou à taux variable classique. Les 1,59 % de l'encours classés B1 correspondent à un prêt à taux fixe avec barrière simple sur Euribor sans effet de levier.

	A1	B1	Total
TOTAL	98,41%	1,59%	100%

Le taux moyen de la dette atteint 2,32 %. Ce taux est satisfaisant dans la mesure où le taux moyen des EPCI et communes de plus de 100 000 habitants atteint 2,85 % en 2015 (dernière année de publication).

L'analyse de la répartition de l'encours par prêteur permet de mettre en exergue que le principal prêteur est constitué des communes du Grand Reims. Cette situation s'explique par le transfert de dette théorique acté dans le cadre des transferts de compétences.

